



← cliquer deux fois sur l'icône



# DROIT 12

---

*Ensemble de ressources intégrées 1997*

Tous droits réservés © 1997 Ministry of Education of British Columbia

**Avis de droit d'auteur**

Toute reproduction, en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la province.

**Avis de propriété exclusive**

Ce document contient des renseignements privés et confidentiels pour la province. La reproduction, la divulgation ou toute autre utilisation de ce document sont expressément interdites, sauf selon les termes de l'autorisation écrite de la province.

**Exception limitée à l'interdiction de reproduire**

La province autorise la copie et l'utilisation de cette publication en entier ou en partie à des fins éducatives et non lucratives en Colombie-Britannique et au Yukon par tout le personnel des conseils scolaires de la Colombie-Britannique, y compris les enseignants et les administrateurs, par les organismes faisant partie du Educational Advisory Council et identifiés dans l'arrêté ministériel, et par d'autres parties offrant directement ou indirectement des programmes scolaires aux élèves admissibles en vertu de la *School Act* ou *Independent School Act* (lois scolaires).

**PRÉFACE : COMMENT UTILISER CET ENSEMBLE DE RESSOURCES INTÉGRÉES**

Préface .....	III
---------------	-----

**INTRODUCTION — DROIT 12**

Raison d'être .....	1
But et nature du programme .....	1
Composantes du programme .....	4
Stratégies d'enseignement proposées .....	5
Stratégies d'évaluation proposées .....	7
Intégration des considérations communes à tous les programmes .....	8
Ressources d'apprentissage .....	9
Planification du programme de Droit 12 .....	10

**LE PROGRAMME — DROIT 12**

Droit 12 .....	14
----------------	----

**ANNEXES — DROIT 12**

Annexe A : Résultats d'apprentissage prescrits .....	A-3
Annexe B : Ressources d'apprentissage .....	B-3
Annexe C : Considérations communes à tous les programmes .....	C-3
Annexe D : Mesure et évaluation .....	D-3
Annexe E : Remerciements .....	E-3

Afin d'éviter la lourdeur qu'entraînerait la répétition systématique des termes masculins et féminins, le présent document utilise le masculin pour désigner ou qualifier des personnes. Les lectrices et les lecteurs sont invités à tenir compte de ce fait lors de la lecture du document.

Cet Ensemble de ressources intégrées (ERI) fournit une partie des renseignements de nature générale dont les enseignants auront besoin pour la mise en oeuvre du programme d'études de Droit 12. L'information contenue dans cet ERI sera aussi accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.est.gov.bc.ca/frenchprog/eri.htm>

### L'INTRODUCTION

L'introduction fournit des renseignements généraux sur les cours de Droit 12 et en précise les points particuliers et les exigences spéciales. Elle décrit en outre la raison pour laquelle on enseigne le droit en 12<sup>e</sup> année dans les écoles de la Colombie-Britannique.

### LE PROGRAMME D'ÉTUDES DE DROIT 12

Le programme provincial officiel pour le cours de Droit 12 est articulé autour des *composantes du programme*. Le corps de cet ERI est constitué de quatre colonnes qui fournissent de l'information sur chacune de ces composantes et sous-composantes. Ces colonnes décrivent les éléments suivants :

- les résultats d'apprentissage prescrits au niveau provincial;
- les stratégies d'enseignement proposées pour atteindre ces résultats;
- les stratégies d'évaluation proposées pour déterminer dans quelle mesure les élèves ont atteint ces résultats;
- les ressources d'apprentissage recommandées au niveau provincial.

### Résultats d'apprentissage prescrits

Les *résultats d'apprentissage prescrits* constituent les normes de contenu du programme d'études provincial. Ils précisent les connaissances, les idées de fond, les concepts, les compétences, les attitudes et les enjeux perti-

nents à chaque matière. Ils expriment ce que les élèves d'une classe donnée sont censés savoir et faire. Clairement énoncés et exprimés de telle sorte qu'ils soient mesurables, ils commencent tous par l'expression : « L'élève pourra... ». Les énoncés ont été rédigés de manière à faire appel à l'expérience et au jugement professionnel de l'enseignant au moment de la préparation de cours et de l'évaluation. Les résultats d'apprentissage sont des points de repère qui permettront l'utilisation de normes critérielles de performance. On s'attend à ce que le rendement des élèves varie par rapport aux résultats d'apprentissage. L'évaluation, la transmission des résultats et le classement des élèves en fonction de ces résultats d'apprentissage dépendent du jugement professionnel de l'enseignant, qui se fonde sur les directives provinciales.

### Stratégies d'enseignement proposées

L'enseignement fait appel à la sélection de techniques, d'activités et de méthodes qui peuvent être utilisées pour répondre aux divers besoins des élèves et pour présenter le programme d'études officiel. L'enseignant est libre d'adapter les stratégies d'enseignement proposées ou de les remplacer par d'autres qui, à son avis, permettront à ses élèves d'atteindre les résultats prescrits. Ces stratégies ont été élaborées par des enseignants spécialistes et généralistes en vue d'aider leurs collègues; elles ne constituent que des suggestions.

### Stratégies d'évaluation proposées

Les stratégies d'évaluation proposent diverses idées et méthodes permettant de documenter le rendement de l'élève. Certaines stratégies d'évaluation se rapportent à des activités précises, tandis que d'autres sont d'ordre général. Ces stratégies ont été élaborées

rées par des enseignants spécialistes et généralistes en vue d'aider leurs collègues; elles ne constituent que des suggestions.

### **Ressources d'apprentissage recommandées au niveau provincial**

Les ressources d'apprentissage recommandées pour l'ensemble de la province ont été examinées et évaluées selon des critères rigoureux par des enseignants de la Colombie-Britannique, en collaboration avec le ministère de l'Éducation. Ces ressources comprennent généralement le matériel destiné aux élèves, mais on y trouve aussi de l'information destinée principalement aux enseignants. On invite les enseignants et les districts scolaires à choisir les ressources d'apprentissage qu'ils estiment les plus pertinentes et les plus utiles à leurs élèves et à y ajouter le matériel et les ressources approuvées localement (conférenciers, expositions, etc., disponibles sur place).

Les ressources *recommandées* qui figurent dans la quatrième colonne de cet ERI sont celles qui traitent en profondeur de parties importantes du programme d'études ou celles qui appuient de façon précise une section particulière du programme. L'Annexe B présente une liste complète des ressources recommandées à l'échelon provincial pour étayer ce programme d'études.

### LES ANNEXES

Une série d'annexes fournit de l'information complémentaire sur le programme d'études et des ressources supplémentaires pour l'enseignant.

- L'**Annexe A** contient la liste des résultats d'apprentissage prescrits pour le programme, regroupés par composante et sous-composante.
- L'**Annexe B** contient une liste des ressources d'apprentissage recommandées par le Ministère pour ce programme d'études. Cette liste est mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles ressources sont évaluées.
- L'**Annexe C** décrit les considérations communes à l'ensemble du programme d'études. Ces considérations comprennent notamment l'égalité des sexes et l'égalité d'accès.
- L'**Annexe D** contient des renseignements utiles pour les enseignants sur la politique provinciale d'évaluation et de transmission des résultats. Des résultats d'apprentissage prescrits servent de modèles d'évaluation critérielle.
- L'**Annexe E** mentionne et remercie les personnes et les organismes qui ont pris part à l'élaboration de cet ERI.

**Cours** | **DROIT 12 • Le droit civil (Droit de la responsabilité délictuelle)** | **Composante et sous-composante**

**Résultats d'apprentissage prescrits**

La colonne de l'ERI consacrée aux résultats d'apprentissage prescrits énumère les résultats qui se rapportent particulièrement à chaque composante ou domaine du programme.

**RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS**

*L'élève pourra :*

- analyser les principes et les éléments des délits de négligence et des délits intentionnels, notamment :
  - la diffamation,
  - les coups et blessures,
  - la violation du droit de propriété,
  - la séquestration;
- appliquer les principes du droit de la responsabilité délictuelle et les recours connexes;
- montrer qu'il comprend comment on prévient, évite, limite ou répare les délits civils.

**STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES**

En explorant l'évolution du droit de la responsabilité délictuelle, les élèves en viennent à comprendre la nature de la common law et de la façon dont les personnes et les organismes résolvent leurs différends.

- Initier les élèves au droit de la responsabilité délictuelle en leur demandant de préparer un énoncé dans lequel ils indiquent, par ordre de priorité, les droits qu'ils considèrent comme importants (p. ex. le droit à la vie privée, le droit d'être protégé contre les actes des autres). Pendant qu'ils préparent leur énoncé, leur demander de répondre à la question suivante : Quand le délit civil devient-il un crime?
- Présenter aux élèves plusieurs causes qui illustrent les principes du droit de la négligence. Demander aux élèves de considérer la manière dont ces causes établissent :
  - le degré de diligence;
  - le devoir de diligence;
  - la cause immédiate;
  - le caractère lointain.
- Demander aux élèves de se documenter sur les conditions qui peuvent entraîner, à l'école ou dans la collectivité, une poursuite en responsabilité délictuelle (p. ex. un trottoir recouvert de glace, des blessures subies dans un gymnase). Leur demander de nommer le délit et de proposer des changements à apporter pour éviter le risque de blessure.
- Inviter les élèves à étudier, en équipes, une cause délictuelle récente qui a permis de préciser le devoir de diligence. Encourager les équipes à discuter de questions telles que les responsabilités de la personne envers les autres, et les devoirs qui incombent aux employeurs, aux enseignants et aux parents.
- Répartir la classe en équipes chargées de former des appels fictifs illustrant la manière dont on peut interjeter appel dans une cause de négligence.

**Stratégies d'enseignement proposées**

Les stratégies d'enseignement proposées dans cet ERI mentionnent plusieurs approches, dont le travail collectif, la résolution de problèmes et le recours à des outils technologiques. Les enseignants devraient y voir des exemples qu'ils peuvent modifier selon le niveau d'avancement de leurs élèves.

**Cours** | **DROIT 12 • Le droit civil (Droit de la responsabilité délictuelle)** | **Composante et sous-composante**

**Stratégies d'évaluation proposées**


Les stratégies d'évaluation proposées dans cet ERI offrent une quantité d'approches diverses pour la mesure des résultats d'apprentissage. Les enseignants devraient les considérer comme des exemples qu'ils peuvent modifier selon leurs besoins propres et leurs objectifs d'enseignement.

**STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES**

L'élève montre qu'il comprend les principes et les procédures du droit de la responsabilité délictuelle en déterminant les aspects d'une cause qui se rapportent à la responsabilité délictuelle, en établissant des corrélations entre les principes du droit et les faits d'une cause, puis en exposant les motifs de ses décisions.

- Donner aux élèves une liste des principes du droit de la négligence et leur demander de déterminer comment les avocats ont prouvé chaque principe dans des causes comme *Rabaille c. Vancouver Canucks*. Vérifier dans quelle mesure ils font preuve d'exactitude dans leur travail et reconnaissent le devoir de diligence envers le demandeur, le degré de diligence dont le défendeur doit faire preuve et la mesure dans laquelle ces normes ont été respectées.
- Examiner les décisions que les élèves élaborent après avoir étudié des causes délictuelles et noter dans quelle mesure ils :
  - les rédigent de façon claire et concise, en utilisant le vocabulaire adéquat;
  - appliquent les conditions ou critères du « facteur déterminant » requis par la loi;
  - justifient leurs décisions et leurs recours en les appuyant sur des principes directeurs reconnus et des précédents jurisprudentiels;
  - utilisent des preuves de la cause pour appuyer leurs arguments.
- Lorsque les élèves proposent des mesures à prendre pour prévenir les délits civils, noter leur aptitude à observer, à anticiper des problèmes, à trouver des solutions et à décrire les mesures à prendre pour éviter d'éventuels problèmes.
- Lorsqu'ils participent à des appels fictifs, noter dans quelle mesure les élèves :
  - reconnaissent des principes juridiques pertinents et les relient aux faits de la cause;
  - présentent leurs arguments de manière convaincante;
  - réfuted les arguments avancés par leurs opposants.

**RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES**

 Vidéo

- Action travail des femmes
- À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants

**Ressources d'apprentissage recommandées**

La colonne des ressources d'apprentissage recommandées dans cet ERI énumère les ressources recommandées au niveau provincial pour atteindre les résultats d'apprentissage prescrits. L'Annexe B de cet ERI contient une liste plus complète de ces ressources, qui décrit brièvement la ressource, mentionne son support médiatique et donne les coordonnées de son distributeur.



Cet Ensemble de ressources intégrées constitue le programme officiel du Ministère pour le cours de Droit 12. L'élaboration de cet ERI a été guidée par les principes suivants :

- L'apprentissage nécessite la participation active de l'élève.
- Chacun apprend à sa façon et à son rythme.
- L'apprentissage est un processus à la fois individuel et collectif.

### RAISON D'ÊTRE

Les citoyens doivent connaître leurs droits et leurs responsabilités devant la loi. Notre système juridique repose sur le principe selon lequel les citoyens connaissent la loi, comme l'illustre la maxime : « Ignorance de la loi n'excuse personne ». C'est pourquoi il importe que les élèves comprennent la manière dont les lois et les règlements sont établis, appliqués et révisés.

Toutefois, pour les élèves, l'étude du droit ne vient pas seulement répondre à leur besoin de connaître le système juridique et le contenu des lois. Elle doit aussi les amener à comprendre la fonction du droit et les avantages associés au système juridique. Les élèves sensibilisés aux questions de droit seront plus susceptibles de devenir des citoyens actifs, avisés et productifs, capables de fonctionner efficacement dans une société démocratique et de reconnaître les comportements régis par la loi.

Le cours de Droit 12 favorise l'acquisition des compétences et attitudes qui renforceront l'aptitude des élèves à aborder des questions d'ordre juridique, social et éthique et à réfléchir de manière critique sur la fonction du droit dans la société. L'étude du droit favorise aussi l'acquisition des compétences et aptitudes qui permettent d'exprimer claire-

ment des idées, de présenter des arguments d'une manière efficace et logique, et d'interpréter correctement des textes. Pour relever des défis d'ordre professionnel, les élèves devront être en mesure de prendre des décisions, de réfléchir de manière critique, de résoudre des problèmes, de travailler seuls et avec d'autres et de reconnaître leurs droits et leurs responsabilités devant la loi.

### BUT ET NATURE DU PROGRAMME

À l'instar des programmes de lettres et de sciences humaines, le cours de Droit 12 met l'accent sur la pensée critique. Les élèves auront l'occasion d'aborder les questions de droit sous des angles différents et d'utiliser leur jugement pour établir leur propre point de vue.

Le programme d'études de Droit 12 permet de sensibiliser les élèves aux questions de droit et de les amener :

- à comprendre les principes juridiques fondamentaux, notamment l'égalité, la justice et la liberté;
- à reconnaître leurs droits et leurs responsabilités et à agir en conséquence;
- à cerner les aspects juridiques des problèmes;
- à prévenir ou à aborder les problèmes juridiques dans leur vie quotidienne;
- à appliquer leurs connaissances juridiques dans le cadre de leurs études, de leur carrière et de leur vie quotidienne.

Le programme d'études de Droit 12 vise à offrir aux élèves des possibilités d'apprentissage faisant appel à un large éventail d'intérêts et d'aptitudes. Les élèves prendront l'habitude de l'apprentissage continu et seront ainsi en mesure de fonctionner et de travailler efficacement dans une société en constante évolution.

Aperçu du programme de la maternelle à la 11<sup>e</sup> année▼ De la maternelle à la 3<sup>e</sup> année

Les élèves prennent conscience du fait que les gens vivent selon certaines règles. Ils commencent à comprendre la fonction du système juridique et le concept de nation canadienne. Ils apprennent que notre société est assujettie à des règlements, que les personnes et les groupes de leur école et de leur collectivité doivent aussi respecter. Ils commencent à réfléchir de manière critique à des questions qui les concernent et à envisager des points de vue différents.

*De la maternelle à la 3<sup>e</sup> année, les résultats d'apprentissage prescrits comprennent, notamment :*

- décrire leurs rôles, leurs droits et leurs responsabilités à l'école;
- décrire le but et les fonctions de l'école;
- montrer qu'ils ont conscience de vivre au Canada;
- reconnaître un problème et offrir plusieurs raisons pour appuyer leur point de vue à ce sujet;
- expliquer leurs rôles, leurs droits et leurs responsabilités au sein de la collectivité;
- décrire les fonctions des gouvernements municipaux;
- expliquer la signification des symboles du Canada.

▼ De la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année

Les élèves comprennent les incidences du gouvernement et des lois sur les particuliers, la collectivité et la planète. Ils commencent à mesurer l'influence qu'exercent les lois et leur évolution sur les particuliers et sur la société. Ils deviennent plus habiles à recueillir, à organiser et à présenter de l'information en vue de reconnaître et de comprendre des problèmes et de proposer des solutions éventuelles.

*De la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année, les résultats d'apprentissage prescrits comprennent, notamment :*

- décrire la structure et les fonctions du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique;
- expliquer le concept de citoyenneté dans le contexte de la participation à la vie de la collectivité, de la province, du pays et du monde;
- manifester leur compréhension du concept d'égalité au Canada;
- résumer les buts des gouvernements fédéral, municipaux, provinciaux et autochtones;
- manifester leur compréhension générale de la Constitution canadienne;
- manifester leur compréhension du fait que le Canada est une nation bilingue dans une société multilingue;
- comparer les droits de la personne et les responsabilités sociales dans diverses cultures;
- comparer les régimes politiques de certains pays;
- manifester leur compréhension du concept de « citoyen du monde »;
- décrire brièvement l'évolution et les buts des règles, des lois et des gouvernements;
- comparer le concept de « personne » dans les sociétés primitives et dans la société moderne;
- comparer les notions d'appartenance et de citoyenneté dans diverses civilisations anciennes;
- comparer les manières dont les anciens régimes obtenaient et utilisaient leur pouvoir et leur autorité;
- indiquer comment d'anciens régimes juridiques et politiques ont contribué à l'évolution de ceux du Canada.

Aperçu du programme de la maternelle à la 11<sup>e</sup> année (suite)▼ De la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

Les élèves améliorent leur compréhension des principes du gouvernement et du droit. Ils acquièrent des connaissances sur la responsabilité sociale et s'intéressent aux conséquences culturelles, éthiques et sociales des questions juridiques.

*De la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, les résultats d'apprentissage prescrits comprennent, notamment :*

- analyser divers points de vue sur des questions prêtant à controverse;
- décrire la manière dont les sociétés préservent, reconnaissent et transmettent leur culture et dont elles s'adaptent au changement;
- manifester leur compréhension de l'équilibre entre les droits de la personne et les responsabilités des citoyens dans diverses civilisations;
- décrire diverses manières dont les personnes et les groupes peuvent exercer une influence sur les systèmes juridiques et les structures politiques;
- analyser l'évolution des régimes politiques;
- défendre un point de vue sur une question controversée après avoir considéré plusieurs autres approches;
- analyser les facteurs qui favorisent les révolutions et les conflits;
- étudier les origines des régimes juridique et politique du Canada, notamment l'évolution de deux systèmes juridiques issus de deux cultures;
- évaluer la nature changeante du droit et le lien entre celui-ci et les conditions sociales d'une époque;
- faire preuve d'initiative en planifiant, en mettant en oeuvre et en évaluant diverses façons d'aborder un problème, une question ou une recherche;
- expliquer la nature fondamentale de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux;
- comparer les étapes qui ont marqué l'évolution vers l'autonomie nationale, dans l'histoire du Canada et celle des États-Unis.

▼ 11<sup>e</sup> année

Les élèves améliorent leurs compétences et connaissances dans le cadre de la résolution de problèmes complexes et variés. Ils se préparent aux études postsecondaires et à la vie professionnelle en s'engageant dans des activités utiles à l'école et dans la collectivité et apprennent ainsi à reconnaître la pertinence de l'étude du droit.

*En 11<sup>e</sup> année, les résultats d'apprentissage prescrits comprennent, notamment :*

- formuler, exprimer et défendre un point de vue sur une question et expliquer comment traduire ces idées en actes;
- mentionner des politiques et programmes sociaux de première importance au Canada, ainsi que leurs répercussions sur la société canadienne;
- reconnaître l'importance de l'action individuelle et collective de citoyens du monde responsables;
- mentionner les principales dispositions de la Constitution canadienne, de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la législation sur les droits de la personne;
- décrire les principes fondamentaux des régimes juridiques fédéral et provinciaux du Canada, notamment celui de la *primauté du droit*;
- mentionner et analyser les grands enjeux juridiques auxquels les Canadiens sont confrontés.

Le cours de Droit 12 repose sur les principes et concepts juridiques clés déjà abordés dans le cadre du programme de sciences humaines de la maternelle à la 11<sup>e</sup> année, comme l'indique l'Aperçu du programme de la maternelle à la 11<sup>e</sup> année à la page précédente.

### COMPOSANTES

Les résultats d'apprentissage prescrits dans le cadre du cours de Droit 12 sont regroupés selon les quatre composantes suivantes :

- Les fondements du droit
- Le droit pénal
- Le droit civil
- Le droit et la famille

Le cadre pédagogique du programme repose sur ces composantes et sur leurs sous-composantes. Pour chacune de ces composantes, les résultats d'apprentissage prescrits regroupent les connaissances, compétences et attitudes que l'élève devra manifester. La manière dont ils seront combinés dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation relève du jugement professionnel de l'enseignant. Les divers éléments du droit étant interdépendants, on ne s'attend pas à ce qu'une quelconque composante soit utilisée séparément ni comme sujet d'une leçon ou unité d'enseignement déterminée.

#### *Les fondements du droit*

Les élèves acquièrent des connaissances sur les institutions chargées d'adopter et d'appliquer les lois et sur l'incidence du droit sur la manière dont ils vivent. Les résultats d'apprentissage prescrits favorisent l'acquisition de compétences et de notions qui permettront aux élèves de devenir des citoyens avisés et respectueux des lois, de prendre part à des discussions sur des questions juridiques, de reconnaître les moyens dont on dispose pour résoudre des problèmes

juridiques et de réfléchir de manière critique sur l'efficacité des institutions juridiques. Cette composante met l'accent sur les éléments suivants :

- le rôle et l'objet du droit dans la société;
- les lois comme sources de droits et de responsabilités;
- les procédures et méthodes judiciaires qui permettent de résoudre les différends juridiques.

La composante des fondements du droit comprend deux sous-composantes :

- *Principes, concepts et origines du droit*  
Les élèves acquièrent des connaissances sur les sources du droit, la fonction du droit dans la société et les concepts juridiques fondamentaux.
- *Structures et procédures du système juridique*  
Les élèves acquièrent des connaissances sur les structures et procédures qui permettent d'administrer et d'appliquer les lois et de résoudre les questions et problèmes d'ordre juridique.

#### *Le droit pénal*

Les élèves apprennent pourquoi la société criminalise certains comportements, quels actes sont considérés comme des crimes, comment la société traite les comportements criminels, et comment elle est affectée par ceux-ci. Les résultats d'apprentissage favorisent l'acquisition de compétences et de notions qui permettent aux élèves d'analyser des affaires criminelles en vue de déterminer les dispositions pertinentes du droit pénal, d'établir une défense et de proposer plusieurs options pour la détermination d'une peine adéquate. Cette composante met l'accent sur les éléments suivants :

- la nature, l'objet et les procédures du droit pénal;
- les répercussions des actes criminels.

### **Le droit civil**

Les élèves acquièrent des connaissances sur deux grands secteurs juridiques, soit le droit de la responsabilité délictuelle et le droit contractuel, qui régissent la conduite des particuliers et des organismes les uns envers les autres, ainsi que sur les normes de conduite établies dans ces deux secteurs du droit civil. Les résultats d'apprentissage prescrits favorisent l'acquisition des compétences et connaissances qui permettront aux élèves de déterminer si les principes et les recours du droit civil s'appliquent ou non à une cause particulière, de faire des recherches et de proposer des plans d'action pour résoudre des problèmes juridiques. Cette composante met l'accent sur les éléments suivants :

- la portée et les sources du droit civil;
- les usages et les éléments d'un contrat et les conséquences juridiques d'une rupture de contrat;
- la nature du droit de la responsabilité délictuelle et les répercussions des actes délictueux.

La composante du droit civil comprend deux sous-composantes :

- *Droit de la responsabilité délictuelle*  
Les élèves apprennent à reconnaître les éléments d'un délit et les recours dont disposent les victimes d'actes délictueux, en vertu de deux secteurs du droit de la responsabilité délictuelle : la législation concernant les délits intentionnels et la négligence.
- *Droit contractuel*  
Les élèves acquièrent des connaissances sur l'objet et la nature du droit contractuel, notamment sur les conséquences d'une rupture de contrat et sur les recours possibles.

### **Le droit et la famille**

Les élèves acquièrent des connaissances sur la nature et l'objet des lois concernant la famille, notamment celles qui portent sur le mariage, l'union libre, la dislocation de la famille ainsi que le soin et la protection des enfants. Les lois qui se rapportent aux testaments et aux successions sont également abordées dans cette composante. Les résultats d'apprentissage prescrits favorisent l'acquisition des compétences et des notions qui permettront aux élèves de reconnaître les lois concernant les relations familiales, ainsi que les procédures juridiques disponibles pour la résolution des aspects juridiques des problèmes familiaux. Cette composante met l'accent sur les éléments suivants :

- les lois relatives au mariage et à la famille;
- les droits et les responsabilités des conjoints, des parents et des enfants;
- les lois relatives aux testaments et aux successions.

### **STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES**

Cet ERI propose des stratégies d'enseignement pour chaque composante. Ces suggestions ont pour but d'aider les enseignants, tant généralistes que spécialistes, à planifier leurs cours en vue d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits. Ces stratégies s'adressent à l'enseignant, à l'élève ou aux deux.

Pour chaque composante, la liste des stratégies d'enseignement est précédée d'un énoncé de contexte qui aiguille le lecteur sur les aspects importants de la partie du programme visée et sert de lien entre les résultats d'apprentissage prescrits et l'enseignement.

Il n'existe pas forcément de relations directes et exclusives entre les résultats d'apprentissage et les stratégies d'enseignement; ce

mode d'organisation de l'ERI ne doit pas imposer un cadre rigide à l'enseignement. On s'attend à ce que les enseignants adaptent, modifient, combinent et organisent leurs stratégies d'enseignement de manière à répondre aux besoins des élèves et aux exigences locales.

### Stratégies

Le programme d'études de Droit 12 met l'accent sur les connaissances et les concepts dont les élèves auront besoin pour fonctionner efficacement dans une société en évolution. Les stratégies d'enseignement décrites dans cet ERI encouragent les élèves à mettre en oeuvre les compétences acquises en classe et à l'extérieur de la classe pour résoudre des problèmes concrets. En conséquence, l'accent sera mis sur les stratégies suivantes :

- *Les stratégies qui stimulent la pensée critique.* L'exercice de la pensée critique est un élément important du cours de Droit 12. Il permet aux élèves non seulement d'approfondir leur connaissance du droit mais aussi de mieux évaluer et résoudre les problèmes liés au droit. L'enseignant donnera aux élèves l'occasion de justifier leur point de vue sur certaines questions juridiques et d'appliquer les dispositions du droit à des cas particuliers.
- *Les stratégies qui favorisent l'acquisition de compétences pratiques.* Pour que la pertinence et l'utilité du droit soient reconnues par les élèves, il faut que ceux-ci puissent voir comment il peut s'appliquer dans diverses situations réelles. Les stratégies d'enseignement doivent être conçues de telle manière que les élèves puissent comprendre et interpréter le monde qui les entoure, et reconnaître et résoudre les problèmes qui peuvent se présenter dans leur vie quotidienne.

- *Les stratégies qui favorisent l'acquisition d'aptitudes à travailler individuellement et en groupe.*

Dans leur milieu de travail, les gens doivent travailler efficacement, tant individuellement qu'avec d'autres personnes, pour résoudre des problèmes et exécuter des tâches. Les élèves doivent vivre la dynamique du travail en groupe pour approfondir leur compréhension des méthodes de résolution collective de problèmes. L'enseignant donnera aux élèves des occasions de participer à des activités collectives axées sur la collaboration, la communication et l'esprit d'initiative.

- *Les stratégies qui favorisent l'utilisation de la technologie dans le cadre de la résolution de problèmes et de l'obtention d'information.* L'aptitude à utiliser des outils technologiques pour résoudre des problèmes est une compétence essentielle en milieu de travail et une nouvelle connaissance de base importante au niveau postsecondaire. L'enseignant encouragera les élèves à se servir de tels outils pour effectuer des recherches sur les questions abordées et pour organiser et présenter l'information recueillie.

Dans la société infoculturelle contemporaine, les élèves doivent acquérir les compétences nécessaires pour obtenir, résumer et présenter l'information. Les stratégies d'enseignement doivent inciter les élèves à écouter, à lire, à écrire et à présenter leurs idées à diverses fins; à trouver des informations précises dans diverses sources écrites, non écrites et électroniques; et à résumer l'information sous forme graphique et écrite.

### STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

Les stratégies d'évaluation proposées dans ce document décrivent différentes idées et méthodes pour recueillir des données sur le rendement des élèves et fournissent des exemples de critères permettant d'évaluer dans quelle mesure chaque élève atteint les résultats d'apprentissage prescrits. Les enseignants déterminent eux-mêmes les méthodes d'évaluation qui conviennent le mieux à la collecte de ces données.

Pour chaque composante, une liste de stratégies particulières est présentée dans un énoncé de contexte qui explique comment les élèves de cet âge peuvent rendre compte de leur apprentissage, ce à quoi les enseignants peuvent s'attendre et comment ces renseignements peuvent servir à mieux planifier l'enseignement.

Pour chaque composante du programme d'études, la colonne des stratégies d'évaluation contient des exemples précis. Certaines de ces stratégies portent sur des activités particulières; d'autres sont générales et pourraient s'appliquer à n'importe quelle activité.

### Généralités sur l'évaluation

L'évaluation est le processus systématique de collecte de données sur l'apprentissage des élèves; elle sert à décrire ce que les élèves savent, ce qu'ils sont capables de faire et ce vers quoi tendent leurs efforts. À partir des données recueillies lors des évaluations, les enseignants déterminent le niveau de connaissance et le rendement de chaque élève. Ils utilisent cette information pour rendre compte aux élèves de leur progrès, pour préparer de nouvelles activités d'enseignement et d'apprentissage, pour établir les objectifs d'apprentissage ultérieurs et pour déterminer les secteurs nécessitant plus d'enseignement ou des interventions. Les

enseignants déterminent l'objectif et les divers aspects de l'apprentissage sur lesquels ils feront porter l'évaluation. Ils choisissent le moment de la collecte des données ainsi que les méthodes, instruments et techniques d'évaluation les plus appropriés.

L'évaluation se concentre sur les aspects critiques ou significatifs de l'apprentissage que l'élève devra manifester. Il est tout à l'avantage des élèves de comprendre clairement les objectifs d'apprentissage et les résultats que l'on attend d'eux.

L'évaluation consiste en l'interprétation des données de mesure en vue de décisions ultérieures (objectifs d'apprentissage, décisions relatives à l'enseignement, préparation de cours, etc.). On évalue le rendement de l'élève à partir d'informations recueillies au cours d'activités de mesure. L'enseignant a recours à sa perspicacité, à ses connaissances et à son expérience des élèves ainsi qu'à des critères précis qu'il établit lui-même, pour juger de la performance de l'élève relativement aux résultats d'apprentissage visés.

L'évaluation s'avère bénéfique pour les élèves lorsqu'elle est pratiquée de façon régulière et constante. Lorsqu'on la considère comme un moyen de stimuler l'apprentissage et non pas comme un jugement définitif, elle permet de montrer aux élèves leurs points forts et de leur indiquer des moyens de les développer davantage. Les élèves peuvent utiliser cette information pour réorienter leurs efforts, faire des plans et choisir leurs objectifs d'apprentissage pour l'avenir.

L'évaluation du rendement des élèves se fonde sur un grand nombre de méthodes et d'instruments divers, allant de l'évaluation d'un portfolio aux épreuves écrites. Pour plus de renseignements à ce sujet, consulter l'Annexe D.

### Généralités sur le Programme provincial d'évaluation des apprentissages

Le Programme provincial d'évaluation des apprentissages rassemble des données sur la performance des élèves dans toute la province. Les résultats de ces évaluations sont utilisés dans l'élaboration et la révision des programmes d'études et fournissent de l'information sur l'enseignement et l'apprentissage en Colombie-Britannique. Lorsque cela était approprié, l'information provenant de ces évaluations a influencé les stratégies d'enseignement proposées dans cet ERI.

### Cadres de référence provinciaux

Les cadres de référence provinciaux peuvent aussi aider les enseignants à évaluer les compétences que les élèves acquièrent dans divers programmes d'études. Ces cadres sont les suivants :

- *Evaluating Reading Across Curriculum* (RB 0034) pour l'évaluation de la lecture.
- *Evaluating Writing Across Curriculum* (RB 0020 et 0021) pour l'évaluation de l'écriture.
- *Evaluating Problem Solving Across Curriculum* (RB 0053) pour l'évaluation de la résolution de problèmes.
- *Evaluating Group Communication Skills Across Curriculum* (RB 0051) pour l'évaluation de la communication.
- *Evaluating Mathematical Development Across Curriculum* (RB 0052) pour l'évaluation de la compétence mathématique.

On peut aussi se procurer une série de manuels d'évaluation destinés à faciliter la constitution et l'enrichissement du répertoire de moyens d'évaluation :

- *Évaluation du rendement* (XX 0293)
- *Évaluation de portfolios* (XX 0294)
- *Rencontres centrées sur l'élève* (XX 0292)
- *Autoévaluation de l'élève* (XX 0295)

### INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES

Tout au long de l'élaboration et de la révision de ce programme d'études, l'équipe de rédaction a veillé à ce que les questions relatives à la pertinence, à l'égalité des sexes et à l'égalité d'accès soient traitées dans cet ERI. Ces considérations ont été incorporées dans les résultats d'apprentissage prescrits, les stratégies d'enseignement proposées et les stratégies d'évaluation de cet ERI, pour les catégories suivantes :

- Orientation pratique du programme
- Introduction au choix de carrière
- English as a Second Language (ESL) / Mesures d'accueil
- Environnement et durabilité
- Études autochtones
- Égalité des sexes
- Technologie de l'information
- Éducation aux médias
- Multiculturalisme et antiracisme
- Science-Technologie-Société
- Besoins particuliers

Pour plus de détails, consulter l'Annexe C intitulée *Considérations communes à tous les programmes*.

### RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Le ministère de l'Éducation cherche à doter le milieu d'apprentissage de ressources abondantes. Dans ce but, il confie à des enseignants en activité l'évaluation de ressources destinées aux enseignants et aux élèves. Les ressources évaluées comprennent notamment des imprimés, des vidéos, des logiciels et des documents multimédias. On s'attend à ce que les enseignants choisissent leurs ressources parmi celles qui satisfont aux critères provinciaux et qui conviennent à leurs besoins pédagogiques et à leurs élèves. Les enseignants qui désirent utiliser des ressources non recommandées par la province pour répondre à des besoins locaux doivent les soumettre au processus d'approbation de leur district local.

L'enseignant qui utilise des ressources d'apprentissage doit jouer un rôle d'appui à l'apprentissage. Cependant, les élèves devraient avoir une certaine liberté dans le choix des ressources destinées à des usages tels que la lecture ou la recherche individuelle. Il est important que les enseignants utilisent de nombreuses ressources pour aider les élèves de toutes les classes à atteindre les résultats d'apprentissage prescrits. L'approche multimédia est souhaitable.

Un certain nombre de ressources ont été choisies pour faciliter l'intégration des considérations communes à tous les programmes. Le Ministère tient compte aussi des élèves ayant des besoins particuliers au cours de l'évaluation et de l'annotation des ressources d'apprentissage. De plus, il existe des versions adaptées de certaines ressources (livres en braille ou livres-cassettes).

Les ressources d'apprentissage destinées aux écoles de la Colombie-Britannique appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : *ressources recommandées pour l'ensemble de la province* et *ressources évaluées localement*.

Toutes les ressources utilisées dans les écoles doivent porter la mention *recommandée* ou être approuvées selon la politique d'évaluation et d'approbation du district.

#### **Ressources recommandées pour l'ensemble de la province**

Les ressources d'apprentissage qui ont fait l'objet du processus d'évaluation provincial et qui ont été approuvées par décret ministériel portent la mention *matériel recommandé*. Une liste de ces ressources figure à l'Annexe B de chaque ERI.

#### **Ressources évaluées localement**

Certaines ressources d'apprentissage peuvent être approuvées conformément à des politiques de district scolaire qui précisent le processus local d'évaluation et de sélection.

#### **Ressources sur Internet**

Certains enseignants ont trouvé sur Internet (le Web) des ressources d'apprentissage utiles. Aucun matériel de cette source n'a été évalué par le Ministère, notamment à cause de la nature dynamique de ce média.

**PLANIFICATION DU PROGRAMME DE DROIT 12**

Le programme d'études de Droit 12 est enseigné par le biais d'activités qui intègrent les composantes du programme et offrent aux élèves des occasions d'étudier le droit en abordant un éventail de sujets intéressants et pertinents. Différentes approches pédagogiques permettent à l'enseignant d'aborder les concepts du droit et d'atteindre les résultats d'apprentissage tout en tenant compte de la diversité des intérêts, des styles d'apprentissage et des habiletés des élèves. Cette méthode intégrée est suffisamment souple pour permettre aux élèves :

- d'analyser les lois et les questions d'actualité pertinentes pour eux et leur collectivité;
- d'approfondir leur connaissance d'un secteur du droit;
- d'appliquer les notions de droit acquises à la résolution de problèmes juridiques;
- d'acquérir des connaissances pratiques qui leur seront utiles à l'extérieur de l'école.

Un tel enseignement permettra aux élèves de comprendre les corrélations entre les divers secteurs du droit, les procédures judiciaires, le système juridique et leurs propres droits et responsabilités devant la loi. Ils pourront aussi appliquer leurs connaissances et compétences à des sujets pertinents et intéressants et apprendre à participer efficacement à la vie en démocratie.

Les méthodes et stratégies d'enseignement comprennent l'étude de problèmes, l'analyse critique, la résolution de problèmes juridiques, l'exécution de projets et l'étude de thèmes. Elles peuvent porter sur des sujets d'actualité ou de droit, notamment sur : l'égalité des sexes, l'environnement, les peuples autochtones, la pauvreté, le logement, le droit des biens et l'emploi.

Le Cadre d'élaboration des unités d'enseignement propose diverses méthodes et stratégies d'enseignement qui peuvent s'avérer utiles dans la planification des leçons et unités axées sur les résultats d'apprentissage prescrits du cours de Droit 12. Pour chacun des exemples, on indique les composantes dont certains résultats d'apprentissage sont visés dans l'unité.

## Cadre d'élaboration des unités d'enseignement

Méthode / Stratégie	Exemples de sujets ou d'applications	Fondements du droit (Principes, concepts et origines du droit)	Fondements du droit (Structures et procédures du système juridique)	Droit pénal	Droit civil (Droit de la responsabilité délictuelle)	Droit civil (Droit contractuel)	Le droit et la famille
<b>Étude de problèmes</b> Dans le cadre de l'étude d'un problème, l'élève doit répondre à une question précise en portant un jugement de valeur quant au comportement le plus souhaitable ou le plus correct.	• Les droits et les obligations juridiques des personnes mariées devraient-ils être accordés aux personnes qui entretiennent des relations similaires (union libre, partenaires de même sexe)?						✓
	• La loi devrait-elle protéger les gens contre eux-mêmes, par exemple en exigeant le port de la ceinture de sécurité ou du casque de motocycliste?	✓		✓	✓	✓	
	• Les crimes dits « sans victime » devraient-ils être dépenalisés?	✓		✓			
	• Les lois contre la propagande haineuse devraient-elles restreindre la liberté d'expression?	✓		✓	✓		
	• Un athlète doit-il être tenu responsable des blessures qu'il inflige à une autre personne pendant un match?			✓	✓		
<b>Analyse critique</b> L'analyse critique porte sur une question précise à laquelle l'élève doit répondre en justifiant son point de vue et en appliquant la loi.	• Lorsqu'un parent refuse que son enfant reçoive des soins médicaux, dans quelles circonstances l'État doit-il intervenir pour protéger l'enfant?	✓					✓
	• Dans quels cas les mesures en faveur de groupes désavantagés sont-elles justifiables?	✓	✓			✓	
	• De quelle manière les droits et les obligations des employeurs, des employés et du grand public s'équilibrent-ils en cas de grève?	✓				✓	
	• Comment devrait-on régler les revendications territoriales des autochtones?	✓	✓			✓	
	• De quelle manière le progrès social a-t-il influencé les lois sur les véhicules automobiles?	✓		✓	✓	✓	
	• Dans quelles circonstances peut-il être justifiable de contrevenir à la loi?	✓	✓	✓			✓
	• Y a-t-il trop de lois (p. ex. sur la protection du consommateur, la réglementation de la médecine douce)?	✓	✓	✓	✓		✓
	• Doit-on permettre aux victimes de crimes d'influencer les peines infligées pour des délits criminels?		✓	✓			
<b>Étude de thèmes</b> Un thème est un sujet d'études entièrement articulé autour d'une même idée ou d'un même objectif.	• Les droits à l'égalité (p. ex. l'article 15 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> ).	✓	✓				
	• Les questions liées à l'environnement (p. ex. le code de pratiques forestières ( <i>Forest Practices Code</i> ), les lois sur les lieux contaminés).		✓	✓	✓	✓	
	• Les peuples autochtones et le droit (p. ex. les droits des autochtones, les titres fonciers).	✓	✓	✓			
	• Le droit du travail (p. ex. les lois sur le harcèlement en milieu de travail).	✓				✓	
	• La responsabilité sociale et la prévention du crime (p. ex. la connaissance des droits et des responsabilités, les relations fiduciaires, les mesures contre la conduite en état d'ivresse ( <i>Drinking and Driving Counterattack</i> ), la sensibilisation à la violence familiale, la surveillance de quartier ( <i>Neighbourhood Watch</i> )).	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Cadre d'élaboration des unités d'enseignement (suite)

Méthode / Stratégie	Exemples de sujets ou d'applications	Fondements du droit (Principes, concepts et origines du droit)	Fondements du droit (Structures et procédures du système juridique)	Droit pénal	Droit civil (Droit de la responsabilité délictuelle)	Droit civil (Droit contractuel)	Le droit et la famille
<p><b>Résolution de problèmes juridiques</b></p> <p>Dans le cadre de la résolution de problèmes juridiques, l'élève aborde des problèmes de la vie quotidienne, analyse des options, trouve des solutions et établit des plans d'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comment les problèmes juridiques concernant la garde des enfants, la pension alimentaire et le partage des biens peuvent-ils être résolus lorsqu'un mariage échoue définitivement?</li> </ul>		✓				✓
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans quelles circonstances doit-on exiger qu'une entreprise ou un employeur adaptent leurs installations aux besoins d'une personne handicapée?</li> </ul>	✓				✓	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comment la loi dédommage-t-elle une personne blessée par suite de la négligence d'une autre?</li> </ul>		✓		✓		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans quelles circonstances une personne peut-elle annuler un contrat (p. ex. l'achat d'une voiture défectueuse)?</li> </ul>					✓	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les droits d'un locataire dont le propriétaire refuse d'effectuer des réparations?</li> </ul>	✓	✓			✓	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les droits d'une personne en ce qui concerne l'assistance fournie par l'État (p. ex. les soins de santé, le logement, l'aide juridique)?</li> </ul>	✓				✓	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les droits des enfants en ce qui concerne la succession de leurs parents défunts?</li> </ul>						✓
<p><b>Exécution de projets</b></p> <p>Dans le cadre de l'exécution d'un projet, l'élève crée un produit déterminé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifier l'une des dispositions de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>.</li> </ul>	✓	✓				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à un procès fictif ou aux activités d'un tribunal autochtone.</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<ul style="list-style-type: none"> <li>À partir d'un même ensemble de faits, simuler diverses méthodes de règlement de conflits.</li> </ul>		✓	✓	✓	✓	✓
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser une décision récente de la Cour suprême du Canada qui est loin d'avoir fait l'unanimité et organiser un débat sur cette question.</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger un contrat entre un enseignant et des élèves.</li> </ul>					✓	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueillir de la documentation sur l'évolution historique d'une loi particulière ou d'un secteur déterminé du droit (p. ex. les lois sur l'agression sexuelle, le droit des autochtones).</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une loi visant à encourager les jeunes à conduire prudemment.</li> </ul>		✓	✓	✓	✓	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un contrat de travail.</li> </ul>		✓			✓	



# PROGRAMME D'ÉTUDES

---

*Droit 12*

### RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

#### L'élève pourra :

- définir le *droit* et en évaluer les buts dans la société;
- faire la distinction entre les questions d'ordre moral et d'ordre juridique;
- montrer qu'il comprend les principes juridiques comme la *primauté du droit* et la *justice naturelle*;
- analyser le concept de *juridiction* et sa portée;
- indiquer comment et pourquoi les lois changent et expliquer les répercussions de ces changements sur la société;
- montrer qu'il comprend l'évolution et les origines du droit au Canada, notamment :
  - la common law,
  - le droit législatif,
  - le droit constitutionnel;
- faire la différence entre le droit *civil* et le droit *pénal*;
- analyser les répercussions des documents suivants sur la société canadienne :
  - la Constitution, particulièrement la *Charte canadienne des droits et libertés*,
  - la législation sur les droits de la personne.

### STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES

L'élève apprend à comprendre et à peser les valeurs sur lesquelles repose le système juridique canadien en étudiant le droit, en analysant l'incidence de celui-ci sur la société et en examinant des causes actuelles et passées.

- Répartir les élèves en groupes et leur demander d'effectuer un remue-méninges sur les activités qui ne relèvent d'aucun aspect du droit dans notre société. Lorsque chaque équipe présente ses idées, inviter les autres équipes à mentionner les lois applicables à la situation et les paliers de gouvernement responsables de l'élaboration des lois en question.
- Exposer les faits d'une cause telle que *Dudley c. Stevens* ou *Speluncian Explorers*. Après avoir réparti les élèves en équipes, demander à chacune d'élaborer et de justifier une décision et d'indiquer les questions d'ordre moral et les théories juridiques pertinentes.
- Discuter avec la classe de causes passées ou actuelles dans lesquelles certaines personnes ou certains groupes ont remis en question le concept de la primauté du droit dans la société (p. ex. le procès de Socrate, *Roncarelli c. Duplessis*, protestations contre l'exploitation forestière dans la région de Clayoquot Sound). Répartir les élèves en équipes et leur demander de décrire les deux points de vue opposés, d'indiquer sur quels points on a fait abstraction de la primauté du droit, puis de discuter des raisons pour lesquelles la société a pris des mesures en vue de faire respecter la primauté du droit.
- Faire participer les élèves à une discussion sur des questions relatives à l'élaboration des lois. Leur poser des questions incitatives, par exemple :
  - Quel est l'effet du droit législatif sur la common law?
  - À quelle institution la responsabilité première de l'élaboration des lois incombe-t-elle : au pouvoir judiciaire ou au Parlement et aux assemblées législatives?
- Discuter avec les élèves des efforts que des groupes concernés par l'égalité ont déployés en vue d'inclure l'article 15 dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Aborder les raisons pour lesquelles ces groupes ont entrepris de modifier les lois ainsi que les répercussions des changements apportés sur la société canadienne. Demander ensuite aux élèves de choisir des organismes qui exercent des pressions axées sur des réformes judiciaires et législatives (p. ex. les groupes de défense des droits des femmes, des pauvres ou des minorités) et de faire des recherches sur les modifications des lois canadiennes qu'ils ont réussi à obtenir.

### STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

L'élève montre qu'il comprend la fonction du droit dans la société ainsi que les principes juridiques fondamentaux en exposant ses idées, en analysant des problèmes juridiques et en établissant et en justifiant des points de vue sur la valeur, la fonction et les incidences du droit.

- Lors de la discussion des activités qui ne relèvent pas du droit dans notre société, observer dans quelle mesure l'élève :
  - mentionne des lois pertinentes et connaît les organismes compétents dans l'élaboration de ces lois;
  - reconnaît et encourage l'apport des autres;
  - fait lui-même des suggestions.
- Exposer une situation dans laquelle un locataire se fait expulser d'un appartement et, sous le coup de la colère, met le feu à l'immeuble. Observer l'élève pendant qu'il discute de questions relevant du droit de la responsabilité délictuelle, du droit pénal et du droit administratif. Vérifier s'il :
  - reconnaît les aspects juridiques de la situation et les relie aux secteurs de droit pertinents;
  - reconnaît les éléments qui relèvent de lois et de règlements précis (p. ex. le *Code criminel*, la *Residential Tenancy Act* (loi sur la location de locaux d'habitation)).
- Lorsque l'élève présente son point de vue sur une question controversée, observer dans quelle mesure il :
  - décrit correctement la question;
  - reconnaît les aspects juridiques de la question;
  - mentionne l'influence que les pressions du public peuvent exercer sur les lois pertinentes;
  - expose son point de vue et les raisons qui l'ont amené à l'adopter;
  - élabore des arguments logiques en employant la terminologie juridique appropriée.
- Encourager l'élève à consulter les articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* en vue de répondre à la question suivante : À quelles valeurs les Canadiens tiennent-ils particulièrement? Vérifier si l'élève reconnaît l'intention de certains articles de la *Charte* et l'incidence de celle-ci sur sa vie quotidienne.

### RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES



#### Vidéo

- Action travail des femmes
- L'Affaire Cordélia Viau (1898),  
*Série « Les grands procès »*
- La loi des lois

### RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

#### *L'élève pourra :*

- comparer les droits et les responsabilités juridiques des personnes, des groupes et des organismes au sein de la société canadienne;
- montrer qu'il comprend la structure et la juridiction de l'appareil judiciaire du Canada;
- décrire les processus qui permettent de résoudre des différends, notamment :
  - le procès,
  - l'audience de tribunal,
  - l'arbitrage,
  - la médiation,
  - la négociation;
- montrer qu'il comprend les obligations et les attentes des témoins, des jurés, des plaideurs, des officiers de justice et des interprètes;
- utiliser des outils informatiques pour recueillir, organiser et présenter l'information juridique;
- employer la terminologie appropriée pour communiquer l'information juridique;
- montrer qu'il connaît les débouchés professionnels dans le domaine du droit.

### STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES

Les élèves étudient les structures et procédures judiciaires qui permettent de régler le comportement et de résoudre des problèmes juridiques. En appliquant des lois et en apportant des solutions à des problèmes juridiques, ils acquièrent les connaissances et les compétences qui leur permettront d'éviter des problèmes d'ordre juridique ou d'obtenir de l'aide dans le cadre du système juridique.

- Demander aux élèves de discuter des droits et responsabilités des personnes et groupes concernés par les questions juridiques liées à des événements tels que ceux qui se sont produits au lac Gustafsen ou dans la région de Clayoquot Sound. Encourager les élèves à considérer les répercussions sociales de l'affirmation de certains droits et du manquement à des responsabilités.
- Demander aux élèves de faire des recherches et des jeux de rôles sur le processus de règlement des revendications territoriales des autochtones.
- Leur fournir des recueils de jurisprudence et des vidéos pour illustrer les procédures de l'appareil judiciaire et les fonctions et responsabilités des personnes qui participent à des poursuites judiciaires.
- Illustrer la manière dont on applique les principes juridiques, en inscrivant les divers secteurs de droit (droit de la responsabilité délictuelle, droit administratif, droit pénal, etc.) sur un babillard et en demandant aux élèves d'afficher, sous la rubrique pertinente, des coupures de presse traitant de causes actuelles. Choisir ensuite quelques causes et discuter du traitement judiciaire dont elles pourraient faire l'objet.
- Montrer aux élèves comment utiliser diverses sources d'information, notamment cédéroms, journaux, recueils de jurisprudence, documents Internet (p. ex. serveurs de liste, ACJnet, la page Web de la Cour suprême du Canada), pour faire des recherches juridiques. Les encourager à se documenter sur des sujets en consultant diverses sources d'information à l'école et dans la collectivité.
- Demander aux élèves d'utiliser diverses ressources (livres, vidéos, cédéroms, Internet, etc.) pour déterminer et explorer les carrières associées au droit. Leur demander de se concentrer sur les exigences de chacune de ces carrières.
- Encourager les élèves à inscrire et à définir dans leur journal les termes juridiques qu'ils ne connaissent pas, puis à les utiliser dans les discussions en classe et dans leurs travaux.

### STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

L'élève montre qu'il comprend les structures et les procédures du système juridique en participant à des jeux de rôles sur des procédures, en analysant des causes et en déterminant les raisonnements juridiques sur lesquels reposent les décisions qui s'y rapportent.

- Demander aux élèves de discuter, en groupe, des diverses mesures qu'un locataire peut prendre pour contester un avis d'expulsion et de déterminer une procédure permettant de résoudre le différend. Vérifier si l'élève :
  - reconnaît les droits et les responsabilités des locataires et des propriétaires;
  - justifie son point de vue en citant la *Residential Tenancy Act* (loi sur la location de locaux d'habitation);
  - construit des arguments logiques en utilisant une terminologie juridique adéquate.
- Avec les élèves, établir une échelle d'évaluation pour les jeux de rôles portant sur la résolution de différends, qui pourra servir à l'autoévaluation ou à l'évaluation mutuelle. Vérifier dans quelle mesure chaque élève :
  - suit les procédures adaptées au mécanisme de résolution des différends (p. ex. la négociation, la médiation, l'arbitrage, le procès);
  - respecte les droits et les procédures associés à son rôle (p. ex. témoin, juré, plaideur, shérif);
  - élabore des arguments logiques;
  - donne des preuves détaillées pour appuyer sa position;
  - présente son point de vue de manière claire et logique.
- Lorsque l'élève choisit et emploie des outils informatiques pour se documenter sur des questions juridiques, noter dans quelle mesure il :
  - définit clairement l'information dont il a besoin;
  - choisit des outils appropriés pour repérer, consulter et recueillir l'information voulue;
  - analyse l'information pour en déterminer la pertinence et l'objectivité.

### RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES



#### Vidéo

- L'Affaire Beaudry (1926),  
Série « *Les grands procès* »
- L'Affaire Beaudry (1926),  
Série « *À vous de juger* »
- L'Affaire Cordélia Viau (1898),  
Série « *Les grands procès* »
- L'Affaire de la petite Aurore (1920),  
Série « *Les grands procès* »
- L'Affaire de la petite Aurore (1920),  
Série « *À vous de juger* »
- L'Affaire Dion (1963),  
Série « *Les grands procès* »
- L'Affaire Mesrine (1971),  
Série « *Les grands procès* »
- Ginette Couture-Marchand (1980),  
Série « *Les grands procès* »
- La loi des lois
- À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants

### RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

#### L'élève pourra :

- analyser pourquoi la société criminalise certains comportements;
- analyser ce qui constitue un crime;
- comparer les droits de l'accusé à ceux de l'État;
- montrer qu'il comprend la procédure pénale;
- analyser les considérations relatives à la détermination de la peine;
- faire la distinction entre les infractions criminelles et les infractions quasi-criminelles.

### STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES

En étudiant, discutant et mettant en question le droit pénal et ses procédures, les élèves en viennent à comprendre ses principes et procédures ainsi que la manière dont il reflète les valeurs de la société.

- Inviter un avocat de la Couronne à venir discuter en classe de ce qui constitue un crime, des raisons pour lesquelles certaines conduites sont jugées criminelles et d'autres ne le sont pas et de questions concernant les jeunes contrevenants. Lui demander de parler des conséquences d'une condamnation au criminel, notamment de ses répercussions sur la famille, l'emploi et l'avenir de la personne condamnée.
- Proposer aux élèves de participer à un procès fictif qui se déroulerait selon la procédure appropriée, de l'enquête à la détermination de la peine. Leur demander de présenter, sous forme dramatique, la dénonciation (p. ex. en montrant des agents de police qui recommandent à l'avocat de la Couronne de porter une accusation), la décision de l'avocat de la Couronne d'entamer des poursuites, les procédures qui mettent l'accent sur la protection des droits de l'accusé, et la détermination de la peine.
- Demander à chaque élève de se documenter sur une cause criminelle portant sur la violence envers les femmes. Leur demander de fournir de l'information sur la manière dont les preuves sont recueillies sur les lieux du crime, sur les procédures qui régissent le procès et sur la détermination de la peine. Encourager les élèves à :
  - interroger des spécialistes;
  - recueillir leur documentation en consultant diverses sources;
  - trouver les lois et la jurisprudence pertinentes;
  - tenir compte du concept de *mens rea* (intention criminelle);
  - appliquer les articles pertinents de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- Discuter avec les élèves des principes de la détermination de la peine, notamment :
  - des dommages punitifs;
  - de la dissuasion;
  - de la réadaptation;
  - du châtement.

Pour illustrer les diverses peines applicables à un crime donné, présenter des exemples de causes criminelles contemporaines et passées, y compris des causes jugées dans d'autres cultures. Inviter chaque élève à choisir un crime, à se documenter sur les peines qui y correspondent (à différentes époques et dans diverses cultures), à trouver la peine la plus appropriée et à justifier son choix.

## STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

L'élève montre qu'il comprend les principes et les procédures du droit pénal en analysant des causes, en jouant divers rôles dans des procès fictifs et en justifiant son point de vue personnel sur diverses questions de droit pénal.

- Inciter les élèves à analyser des lois destinées à protéger les gens contre eux-mêmes (p. ex. les lois sur le port du casque pour les cyclistes et les motocyclistes et sur le port de la ceinture de sécurité). Noter dans quelle mesure chaque élève :
  - détermine la raison d'être de ces lois;
  - reconnaît les valeurs affirmées par ces lois
  - tient compte des arguments des personnes qui s'opposent à ces lois;
  - fait une distinction entre les infractions qui sont criminelles et celles qui ne le sont pas.
- Lorsque l'élève joue divers rôles dans des procès fictifs, noter dans quelle mesure il :
  - respecte les règles et les procédures des procès criminels;
  - comprend le rôle de chacune des parties (p. ex. la Couronne, l'accusé, les témoins, le jury, le juge);
  - élabore des arguments logiques;
  - utilise correctement les faits recueillis dans la documentation relative au procès.
- Présenter aux élèves des extraits de dossiers d'affaires criminelles contenant des renseignements sur la nature des crimes et les antécédents des contrevenants. Répartir la classe en équipes et demander à chacune d'elles d'établir les circonstances aggravantes et atténuantes de l'un de ces crimes, de déterminer une peine selon les faits exposés et de la justifier. Noter dans quelle mesure chaque groupe :
  - tient compte des circonstances de la cause, des antécédents du contrevenant et des peines minimale et maximale définies dans le *Code criminel*;
  - tient compte des avantages et des inconvénients associés aux diverses peines possibles;
  - invoque des arguments pondérés pour expliquer pourquoi la peine convient au crime.

## RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES



## Vidéo

- L'Affaire Beaudry (1926),  
*Série « Les grands procès »*
- L'Affaire Beaudry (1926),  
*Série « À vous de juger »*
- L'Affaire Cordélia Viau (1898),  
*Série « Les grands procès »*
- L'Affaire de la petite Aurore (1920),  
*Série « Les grands procès »*
- L'Affaire de la petite Aurore (1920),  
*Série « À vous de juger »*
- L'Affaire Dion (1963),  
*Série « Les grands procès »*
- L'Affaire Mesrine (1971),  
*Série « Les grands procès »*
- Ginette Couture-Marchand (1980),  
*Série « Les grands procès »*
- À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants

### RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

#### *L'élève pourra :*

- analyser les principes et les éléments des délits de négligence et des délits intentionnels, notamment :
  - la diffamation,
  - les coups et blessures,
  - la violation du droit de propriété,
  - la séquestration;
- appliquer les principes du droit de la responsabilité délictuelle et les recours connexes;
- montrer qu'il comprend comment on prévient, évite, limite ou répare les délits civils.

### STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES

En explorant l'évolution du droit de la responsabilité délictuelle, les élèves en viennent à comprendre la nature de la common law et de la façon dont les personnes et les organismes résolvent leurs différends.

- Initier les élèves au droit de la responsabilité délictuelle en leur demandant de préparer un énoncé dans lequel ils indiqueront, par ordre de priorité, les droits qu'ils considèrent comme importants (p. ex. le droit à la vie privée, le droit d'être protégé contre les actes des autres). Pendant qu'ils préparent leur énoncé, leur demander de répondre à la question suivante : Quand le délit civil devient-il un crime?
- Présenter aux élèves plusieurs causes qui illustrent les principes du droit de la négligence. Demander aux élèves de considérer la manière dont ces causes établissent :
  - le degré de diligence;
  - le devoir de diligence;
  - la cause immédiate;
  - le caractère lointain.
- Demander aux élèves de se documenter sur les conditions qui peuvent entraîner, à l'école ou dans la collectivité, une poursuite en responsabilité délictuelle (p. ex. un trottoir recouvert de glace, des blessures subies dans un gymnase). Leur demander de nommer le délit et de proposer des changements à apporter pour éviter le risque de blessure.
- Inviter les élèves à étudier, en équipes, une cause délictuelle récente qui a permis de préciser le devoir de diligence. Encourager les équipes à discuter de questions telles que les responsabilités de la personne envers les autres, et les devoirs qui incombent aux employeurs, aux enseignants et aux parents.
- Répartir la classe en équipes chargées de former des appels fictifs illustrant la manière dont on peut interjeter appel dans une cause de négligence.

## STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

L'élève montre qu'il comprend les principes et les procédures du droit de la responsabilité délictuelle en déterminant les aspects d'une cause qui se rapportent à la responsabilité délictuelle, en établissant des corrélations entre les principes du droit et les faits d'une cause, puis en exposant les motifs de ses décisions.

- Donner aux élèves une liste des principes du droit de la négligence et leur demander de déterminer comment les avocats ont prouvé chaque principe dans des causes comme *Robitaille c. Vancouver Canucks*. Vérifier dans quelle mesure ils font preuve d'exactitude dans leur travail et reconnaissent le devoir de diligence envers le demandeur, le degré de diligence dont le défendeur doit faire preuve et la mesure dans laquelle ces normes ont été respectées.
- Examiner les décisions que les élèves élaborent après avoir étudié des causes délictuelles et noter dans quelle mesure ils :
  - les rédigent de façon claire et concise, en utilisant le vocabulaire adéquat;
  - appliquent les conditions ou critères du « facteur déterminant » requis par la loi;
  - justifient leurs décisions et leurs recours en les appuyant sur des principes directeurs reconnus et des précédents jurisprudentiels;
  - utilisent des preuves de la cause pour appuyer leurs arguments.
- Lorsque les élèves proposent des mesures à prendre pour prévenir les délits civils, noter leur aptitude à observer, à anticiper des problèmes, à trouver des solutions et à décrire les mesures à prendre pour éviter d'éventuels problèmes.
- Lorsqu'ils participent à des appels fictifs, noter dans quelle mesure les élèves :
  - reconnaissent des principes juridiques pertinents et les relient aux faits de la cause;
  - présentent leurs arguments de manière convaincante;
  - réfutent les arguments avancés par leurs opposants.

## RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES



## Vidéo

- Action travail des femmes
- À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants

### RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

#### L'élève pourra :

- montrer qu'il comprend pourquoi les contrats sont nécessaires;
- analyser et décrire les éléments d'un contrat valide;
- montrer qu'il comprend les procédés et les recours qui permettent de résoudre les différends contractuels;
- montrer qu'il comprend les dispositions de la common law et les restrictions statutaires relatives à la liberté contractuelle dans des domaines tels que :
  - la protection du consommateur, le crédit et les pratiques commerciales,
  - l'emploi,
  - le logement.

### STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES

Les élèves étudient la nature du droit contractuel et les raisons pour lesquelles les personnes et les organismes peuvent avoir besoin de passer des contrats. Ils apprennent aussi comment on peut éviter ou résoudre des problèmes contractuels.

- Demander aux élèves de travailler à deux et de consulter diverses sources imprimées, non imprimées et électroniques pour étudier divers types de contrats utilisés par des entreprises locales ou des organismes gouvernementaux. Leur demander de déterminer les raisons pour lesquelles on a passé de tels contrats.
- Les inviter à apporter et à décrire en classe des objets et des situations qu'ils considèrent comme des contrats (correspondance d'autobus, reçu de stationnement, conditions de pari, offre gratuite, etc.), et à discuter de la manière dont ces objets et situations représentent les éléments de contrats valides.
- Leur proposer de rédiger, en travaillant à deux, un contrat définissant les obligations de deux personnes entre lesquelles l'un des rapports suivants existe : employé et employeur, propriétaire et locataire, créancier et débiteur, acheteur et vendeur. Leur présenter des cas de rupture de tels contrats, par exemple :
  - une voiture neuve cesse de fonctionner six mois après son achat;
  - un locataire veut quitter son appartement sans donner 30 jours de préavis.

Demander aux élèves de déterminer les recours possibles en se fondant sur leur contrat, les lois pertinentes (p. ex. la *Residential Tenancy Act* – loi sur la location de locaux d'habitation) et des précédents jurisprudentiels.

- Leur présenter des lois et règlements qui protègent le consommateur qui achète des articles personnels. Leur demander de recueillir des exemples de contrats de vente de tels articles (automobile, chaîne stéréophonique, abonnement de ski, etc.) et de les considérer à la lumière des lois sur la protection du consommateur. Les inviter à approfondir leurs connaissances en leur demandant de présenter, sous forme dramatique, des procès de la cour des petites créances portant sur des problèmes qui concernent les consommateurs.

## STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

L'élève montre qu'il comprend le but et la nature des contrats en rédigeant lui-même de tels documents, en présentant des différends contractuels sous forme dramatique et en proposant des manières de résoudre des questions de rupture de contrat.

- Lorsque les élèves présentent devant la classe les résultats des recherches sur les contrats qu'ils ont effectués en travaillant à deux, noter dans quelle mesure :
  - ils décrivent les motifs logiques pour lesquels des entreprises et des particuliers passent des contrats;
  - ils savent comment et pourquoi la loi intervient pour protéger certaines parties engagées dans des relations contractuelles.
- Lorsque l'élève discute de ce qui indique que des objets et des situations renferment des éléments de contrats valides, vérifier s'il reconnaît :
  - une offre et une acceptation valides;
  - les facteurs qui rendent un contrat non exécutoire (illégalité, erreur, fausse déclaration, incapacité, etc.).
- Demander aux élèves de se livrer à des jeux de rôles sur les stratégies qui permettent de résoudre des différends contractuels. Noter dans quelle mesure :
  - ils utilisent des méthodes adéquates pour le règlement des différends;
  - ils reconnaissent les éléments qui correspondent à l'offre et à l'acceptation;
  - ils relient des principes juridiques pertinents aux faits des causes;
  - ils présentent des arguments convaincants.
- Lorsque l'élève propose des recours pour la rupture d'un contrat qu'il a rédigé, vérifier s'il :
  - considère des recours adéquats;
  - établit des liens entre les recours et les attentes du demandeur à l'égard du contrat;
  - tient compte des lois pertinentes.

## RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES



## Vidéo

- Action travail des femmes
- À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants

### RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE PRESCRITS

#### L'élève pourra :

- décrire la nature, le but et les effets des lois concernant le mariage, soit notamment :
  - l'union libre et le mariage légitime,
  - la séparation et la dissolution du mariage,
  - le versement d'une pension alimentaire au conjoint et le partage du patrimoine familial,
  - la garde des enfants et le versement d'une pension alimentaire pour les enfants;
- expliquer les droits et les responsabilités des parents et des tuteurs;
- analyser des lois qui protègent les droits des enfants;
- analyser des questions touchant au droit de la famille, notamment :
  - les attentes culturelles,
  - l'évolution sociale,
  - les facteurs économiques,
  - la violence familiale;
- montrer qu'il comprend les lois concernant les testaments et les successions.

### STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT PROPOSÉES

Les élèves étudient les valeurs sociales sur lesquelles reposent le droit de la famille et les procédures qui permettent de résoudre les questions relevant du droit de la famille.

- Proposer aux élèves de rédiger, à deux, un accord de cohabitation faisant état des droits et des responsabilités de chacun des partenaires. Les encourager à consulter diverses sources d'information imprimée et électronique pour se documenter sur les éléments à incorporer dans leur accord en vue de s'assurer qu'il soit exécutoire devant un tribunal.
- Demander aux élèves de se livrer à des jeux de rôles sur les stratégies de médiation familiale, pour résoudre des problèmes découlant de la rupture d'un mariage (négociations relatives à la pension alimentaire ou à la garde des enfants, etc.). Leur demander de rédiger des accords de séparation pour indiquer la manière dont ils auront réglé ces problèmes.
- Engager les élèves dans une discussion sur les problèmes qui découlent de la rupture d'un mariage (pension alimentaire, exécution des ordonnances alimentaires, partage des biens, garde des enfants, droit de visite, etc.). Leur demander d'établir des corrélations entre ces problèmes et les dispositions pertinentes de la *Family Relations Act* (loi sur les relations familiales) et de la *Divorce Act* (loi sur le divorce). Donner des exemples de causes qui illustrent la manière dont ces lois ont été appliquées (p. ex. *Moge c. Moge*).
- Fournir aux élèves des scénarios illustrant diverses relations familiales, notamment des unions libres et des mariages légitimes, des unions entre conjoints de même sexe, des familles monoparentales et des tutelles. Répartir les élèves en équipes et leur demander de comparer les prescriptions de la loi et les droits et responsabilités des personnes qui vivent dans ces situations.
- Donner des exemples de causes récentes dans lesquelles on a retiré des enfants de leur foyer familial. Discuter avec les élèves de l'équilibre entre l'intervention de l'État et le droit de la famille de rester indivise. Élaborer avec la classe une série de règles stipulant les divers cas où l'État doit ou ne doit pas intervenir. Demander aux élèves de trouver, dans la jurisprudence, des causes justifiant les règles qu'ils proposent.
- Leur demander de se documenter sur les changements survenus dans l'exécution des lois relatives à la protection des conjoints et des enfants dans une relation familiale.

## STRATÉGIES D'ÉVALUATION PROPOSÉES

L'élève montre qu'il comprend les concepts et les procédures judiciaires relatifs à la famille en étudiant des causes et des situations relevant du droit de la famille, en discutant de problèmes concernant les relations familiales et en analysant le caractère approprié des dispositions et des procédures du droit de la famille.

- Pendant que l'élève participe à des jeux de rôles sur les stratégies de médiation familiale, noter dans quelle mesure :
  - il suit la procédure qui convient au processus de médiation;
  - il reconnaît les problèmes à résoudre;
  - il rattache les problèmes à des lois pertinentes sur la famille;
  - il travaille efficacement à l'élaboration d'ententes permettant de concilier des intérêts divergents.
- Demander à l'élève d'indiquer les raisons pour lesquelles il estime que diverses relations doivent être jugées équivalentes ou non au mariage. Noter dans quelle mesure il est capable de reconnaître des changements importants dans les types de relations personnelles qui sont maintenant reconnus par la loi, de nommer et de décrire les éléments d'un mariage juridiquement valide, et de s'en servir pour justifier son point de vue.
- Établir avec les élèves les critères qui permettront d'évaluer les rapports de recherche qu'ils auront préparés en vue de déterminer si le droit de la famille a évolué, dans un secteur particulier, en fonction des valeurs actuelles de la société. Par exemple, le rapport :
  - établit un lien entre l'évolution des lois et les valeurs sociales prédominantes;
  - reconnaît l'incidence de l'évolution des lois sur les droits et les responsabilités des particuliers et des groupes;
  - cerne clairement les problèmes;
  - présente des opinions personnelles;
  - adopte un point de vue clairement déterminé;
  - fournit des preuves à l'appui de son point de vue.
- Demander aux élèves de procéder à un remue-méninges en vue de trouver des raisons qui justifieraient la rédaction d'un testament. Noter dans quelle mesure chacun :
  - présente des arguments à l'appui de ses suggestions;
  - reconnaît les suggestions des autres;
  - connaît les exigences auxquelles le testament doit satisfaire pour être considéré comme valide;
  - est conscient des problèmes qui se posent lorsqu'une personne meurt sans laisser de testament.

## RESSOURCES D'APPRENTISSAGE RECOMMANDÉES



## Vidéo

- À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants





# ANNEXES

---

*Droit 12*





# ANNEXE A

---

*Résultats d'apprentissage*



<p>► LES FONDEMENTS DU DROIT (<i>Principes, concepts et origines du droit</i>)</p>	<p><i>L'élève pourra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir le <i>droit</i> et en évaluer les buts dans la société;</li> <li>• faire la distinction entre les questions d'ordre moral et d'ordre juridique;</li> <li>• montrer qu'il comprend les principes juridiques comme la <i>primauté du droit</i> et la <i>justice naturelle</i>;</li> <li>• analyser le concept de <i>juridiction</i> et sa portée;</li> <li>• indiquer comment et pourquoi les lois changent et expliquer les répercussions de ces changements sur la société;</li> <li>• montrer qu'il comprend l'évolution et les origines du droit au Canada, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la <i>common law</i>,</li> <li>- le droit législatif,</li> <li>- le droit constitutionnel;</li> </ul> </li> <li>• faire la différence entre le droit <i>civil</i> et le droit <i>pénal</i>;</li> <li>• analyser les répercussions des documents suivants sur la société canadienne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Constitution, particulièrement la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>,</li> <li>- la législation sur les droits de la personne.</li> </ul> </li> </ul>
<p>► LES FONDEMENTS DU DROIT (<i>Structures et procédures du système juridique</i>)</p>	<p><i>L'élève pourra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comparer les droits et les responsabilités juridiques des personnes, des groupes et des organismes au sein de la société canadienne;</li> <li>• montrer qu'il comprend la structure et la juridiction de l'appareil judiciaire du Canada;</li> <li>• décrire les processus qui permettent de résoudre des différends, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le procès,</li> <li>- l'audience de tribunal,</li> <li>- l'arbitrage,</li> <li>- la médiation,</li> <li>- la négociation;</li> </ul> </li> <li>• montrer qu'il comprend les obligations et les attentes des témoins, des jurés, des plaideurs, des officiers de justice et des interprètes;</li> <li>• utiliser des outils informatiques pour recueillir, organiser et présenter l'information juridique;</li> <li>• employer la terminologie appropriée pour communiquer l'information juridique;</li> <li>• montrer qu'il connaît les débouchés professionnels dans le domaine du droit.</li> </ul>

<p>► LE DROIT PÉNAL</p>	<p><i>L'élève pourra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser pourquoi la société criminalise certains comportements;</li> <li>• analyser ce qui constitue un crime;</li> <li>• comparer les droits de l'accusé à ceux de l'État;</li> <li>• montrer qu'il comprend la procédure pénale;</li> <li>• analyser les considérations relatives à la détermination de la peine;</li> <li>• faire la distinction entre les infractions criminelles et les infractions quasi-criminelles.</li> </ul>
<p>► LE DROIT CIVIL (<i>Droit de la responsabilité délictuelle</i>)</p>	<p><i>L'élève pourra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser les principes et les éléments des délits de négligence et des délits intentionnels, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diffamation,</li> <li>- les coups et blessures,</li> <li>- la violation du droit de propriété,</li> <li>- la séquestration;</li> </ul> </li> <li>• appliquer les principes du droit de la responsabilité délictuelle et les recours connexes;</li> <li>• montrer qu'il comprend comment on prévient, évite, limite ou répare les délits civils.</li> </ul>
<p>► LE DROIT CIVIL (<i>Droit contractuel</i>)</p>	<p><i>L'élève pourra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• montrer qu'il comprend pourquoi les contrats sont nécessaires;</li> <li>• analyser et décrire les éléments d'un contrat valide;</li> <li>• montrer qu'il comprend les procédés et les recours qui permettent de résoudre les différends contractuels;</li> <li>• montrer qu'il comprend les dispositions de la common law et les restrictions statutaires relatives à la liberté contractuelle dans des domaines tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la protection du consommateur, le crédit et les pratiques commerciales,</li> <li>- l'emploi,</li> <li>- le logement.</li> </ul> </li> </ul>

## ► LE DROIT ET LA FAMILLE

*L'élève pourra :*

- décrire la nature, le but et les effets des lois concernant le mariage, soit notamment :
  - l'union libre et le mariage légitime,
  - la séparation et la dissolution du mariage,
  - le versement d'une pension alimentaire au conjoint et le partage du patrimoine familial,
  - la garde des enfants et le versement d'une pension alimentaire pour les enfants;
- expliquer les droits et les responsabilités des parents et des tuteurs;
- analyser des lois qui protègent les droits des enfants;
- analyser des questions touchant au droit de la famille, notamment :
  - les attentes culturelles,
  - l'évolution sociale,
  - les facteurs économiques,
  - la violence familiale;
- montrer qu'il comprend les lois concernant les testaments et les successions.





# ANNEXE B

---

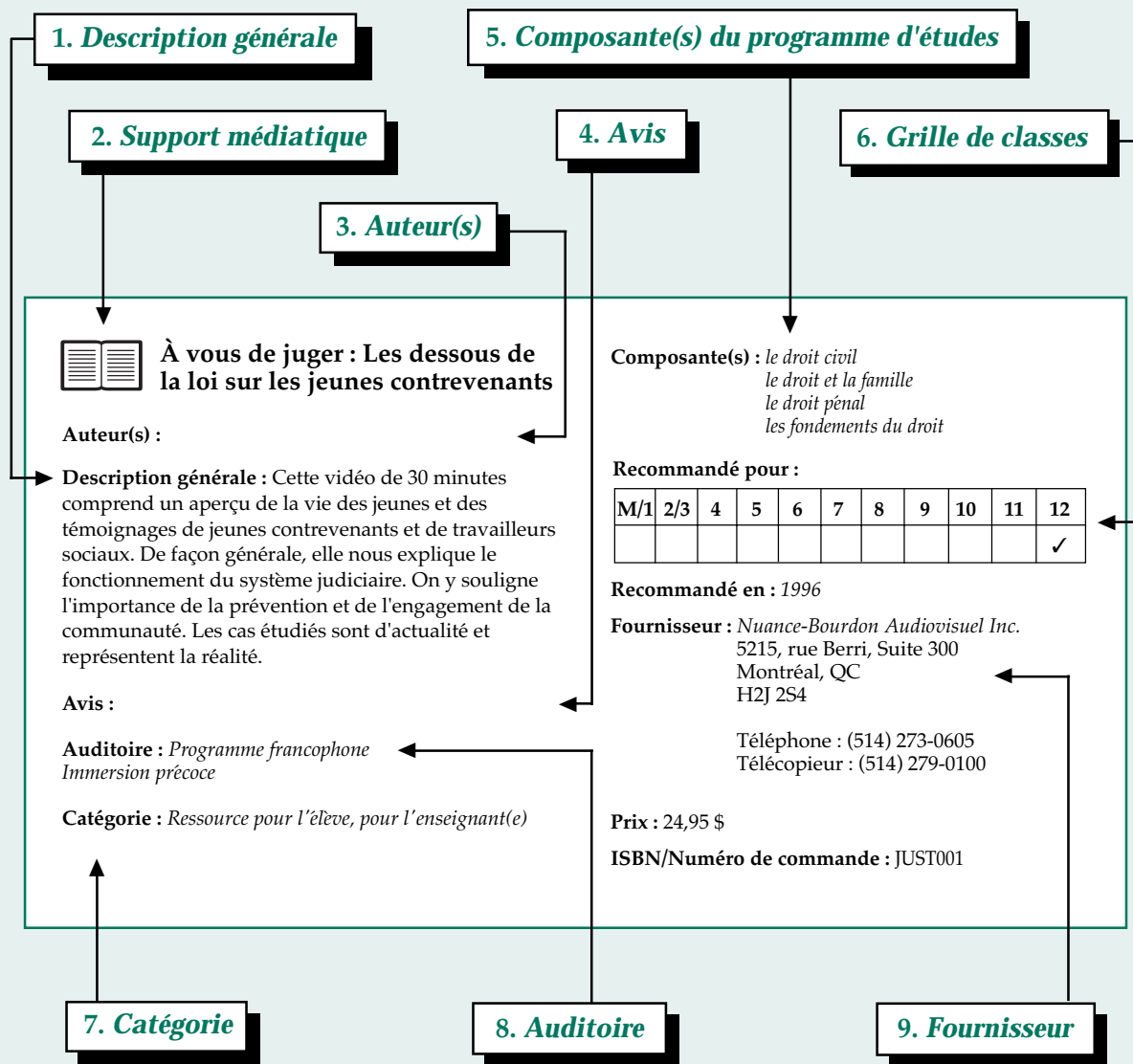
*Ressources d'apprentissage*



QU'EST-CE QUE L'ANNEXE B?

L'Annexe B contient une liste détaillée, par ordre alphabétique, des ressources d'apprentissage recommandées pour le programme de Droit 12. Chaque ressource comporte une annotation et des renseignements sur la façon de la commander. Cette annexe contient aussi des renseignements sur la façon de choisir des ressources d'apprentissage pour la classe.

Renseignements fournis dans une annotation :



- Description générale :** Cette section donne un aperçu de la ressource.
- Support médiatique :** représenté par un icône précédant le titre. Voici des icônes qu'on pourra trouver :



Cassette audio



DOC (cédérom)



Film



Jeux/Matériel concret



Disque au laser, disque vidéo



Multimédia



Disque compact



Imprimé



Disque



Diapositives



Logiciel



Vidéo

- Auteur(s) :** Renseignements sur l'auteur ou l'éditeur qui peuvent être utiles à l'enseignant.
- Avis :** Sert à avertir les enseignants d'un contenu délicat.
- Composante(s) du programme d'études :** Permet aux enseignants de faire le lien entre la ressource et le programme d'études.
- Grille de classes :** Indique à quelle catégorie d'âge convient la ressource.
- Catégorie :** Indique s'il s'agit d'une ressource pour élèves et enseignants, pour enseignants ou d'une référence professionnelle.
- Auditoire :** Indique la convenance de la ressource à divers types d'élèves. Les catégories sont les suivantes :
  - Programme francophone
  - Immersion précoce
  - Immersion tardive
  - Mesures d'accueil
  - *Élèves :*
    - doués
    - autistes
  - *Élèves ayant :*
    - une déficience visuelle
    - une déficience auditive
    - des troubles de comportement graves
    - une limitation fonctionnelle grave
    - une déficience physique
    - des difficultés d'apprentissage (LD)
    - une déficience intellectuelle légère (DI-légère)
    - une déficience moyenne à grave/profonde (DI-moyenne à grave/profonde)
- Fournisseur :** Nom et adresse du fournisseur. Les prix indiqués sont approximatifs et peuvent changer. Il faut vérifier le prix auprès du fournisseur.

### Qu'en est-il des vidéos?

Le Ministère tente d'obtenir les droits relatifs à la plupart des vidéos *recommandées*. Les droits relatifs aux vidéos recommandées récemment peuvent être en cours de négociation. Pour ces titres, on donne le nom du distributeur original plutôt que de la British Columbia Learning Connection Inc. Les droits relatifs aux titres nouvellement inscrits prennent effet l'année où la mise en oeuvre commence. Veuillez vous renseigner auprès de la British Columbia Learning Connection Inc. avant de commander des vidéos nouvelles.

### SÉLECTION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE POUR LA CLASSE

La sélection d'une ressource d'apprentissage consiste à choisir du matériel approprié au contexte local à partir de la liste de ressources recommandées ou d'autres listes de ressources évaluées. Le processus de sélection met en jeu plusieurs des étapes du processus d'évaluation, bien que ce soit à un niveau plus sommaire. Les critères d'évaluation pourront inclure entre autres le contenu, la conception pédagogique, la conception technique et des considérations sociales.

La sélection des ressources d'apprentissage doit être un processus continu permettant d'assurer une circulation constante de nouveau matériel dans la classe. La sélection est plus efficace lorsque les décisions sont prises par un groupe et qu'elle est coordonnée au niveau de l'école, du district et du Ministère. Pour être efficace et tirer le plus grand profit de ressources humaines et matérielles restreintes, la sélection doit être exécutée conjointement au plan général de mise en place des ressources d'apprentissage du district et de l'école.

Les enseignants peuvent choisir d'utiliser des ressources recommandées par le Ministère afin d'appuyer les programmes d'études provinciaux et locaux. Ils peuvent également choisir des ressources qui ne figurent pas sur la liste du Ministère ou élaborer leurs propres ressources. Les ressources qui ne font pas partie des titres recommandés doivent être soumises à une évaluation locale, approuvée par la commission scolaire.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Plusieurs facteurs sont à considérer lors de la sélection de ressources d'apprentissage.

#### Contenu

Le premier facteur de sélection sera le programme d'études à enseigner. Les ressources éventuelles doivent appuyer les résultats d'apprentissage particuliers que vise l'enseignant. Les ressources qui figurent sur la liste de titres recommandés par le Ministère ne correspondent pas directement aux résultats d'apprentissage, mais se rapportent aux composantes pertinentes du programme d'études. Il incombe aux enseignants de déterminer si une ressource appuiera effectivement les résultats d'apprentissage énoncés dans une composante du programme d'études. La seule manière d'y parvenir est d'étudier l'information descriptive se rapportant à la ressource, d'obtenir des renseignements supplémentaires sur le matériel auprès du fournisseur et des collègues, de lire les critiques et d'étudier la ressource proprement dite.

#### Conception pédagogique

Lorsqu'ils sélectionnent des ressources d'apprentissage, les enseignants doivent avoir à l'esprit les habiletés et les styles d'apprentissage individuels de leurs élèves actuels et prévoir ceux des élèves à venir. Les ressources recommandées visent divers

auditoires particuliers, dont les élèves du Programme francophone, de l'Immersion précoce, de l'Immersion tardive, les élèves doués, les élèves présentant des troubles d'apprentissage, les élèves présentant un léger handicap mental et les élèves en cours de francisation. La pertinence de toute ressource à l'une ou l'autre de ces populations scolaires est indiquée dans l'annotation qui l'accompagne. La conception pédagogique d'une ressource inclut les techniques d'organisation et de présentation, les méthodes de présentation, de développement et de récapitulation des concepts ainsi que le niveau du vocabulaire. Il faut donc tenir compte de la pertinence de tous ces éléments face à la population visée.

Les enseignants doivent également considérer leur propre style d'enseignement et sélectionner des ressources qui le compléteront. La liste de ressources recommandées renferme du matériel allant d'un extrême à l'autre au niveau de la préparation requise : certaines ressources sont normatives ou complètes, tandis que d'autres sont à structure ouverte et exigent une préparation considérable de la part de l'enseignant. Il existe des ressources recommandées pour tous les enseignants, quelles que soient leur expérience et leur connaissance d'une discipline donnée et quel que soit leur style d'enseignement.

### *Considérations technologiques*

On encourage les enseignants à envisager l'emploi de toute une gamme de technologies éducatives dans leur classe. Pour ce faire, ils doivent s'assurer de la disponibilité de l'équipement nécessaire et se familiariser avec son fonctionnement. Si l'équipement requis n'est pas disponible, il faut alors que ce besoin soit incorporé dans le plan d'acquisition technologique de l'école ou du district.

### *Considérations sociales*

Toutes les ressources recommandées qui figurent sur la liste du Ministère ont été examinées quant à leur contenu social dans une perspective provinciale. Cependant, les enseignants doivent décider si les ressources sont appropriées du point de vue de la collectivité locale.

### *Médias*

Lors de la sélection de ressources, les enseignants doivent considérer les avantages de différents médias. Certains sujets peuvent être enseignés plus efficacement à l'aide d'un média particulier. Par exemple, la vidéo peut être le média le plus adéquat pour l'enseignement d'une compétence spécifique et observable, puisqu'elle fournit un modèle visuel qui peut être visionné à plusieurs reprises ou au ralenti pour une analyse détaillée. La vidéo peut aussi faire vivre dans la classe des expériences impossibles à réaliser autrement et révéler aux élèves des mondes inconnus. Les logiciels peuvent se révéler particulièrement utiles quand on exige des élèves qu'ils développent leur pensée critique par le biais de la manipulation d'une simulation ou lorsque la sécurité ou la répétition entrent en jeu. Les supports papier ou cédérom peuvent être utilisés judicieusement pour fournir des renseignements exhaustifs sur un sujet donné. Une fois encore, les enseignants doivent tenir compte des besoins individuels de leurs élèves dont certains apprennent peut-être mieux quand on utilise un média plutôt qu'un autre.

### *Financement*

Le processus de sélection des ressources exige aussi des enseignants qu'ils déterminent quelles sommes seront consacrées aux ressources d'apprentissage. Pour ce faire, ils

doivent être au courant des politiques et procédures du district en matière de financement des ressources d'apprentissage. Les enseignants ont besoin de savoir comment les fonds sont attribués dans leur district et le financement auquel ils ont droit. Ils doivent donc considérer la sélection des ressources d'apprentissage comme un processus continu exigeant une détermination des besoins ainsi qu'une planification à long terme qui permet de répondre aux priorités et aux objectifs locaux.

### Matériel existant

Avant de sélectionner et de commander de nouvelles ressources d'apprentissage, il importe de faire l'inventaire des ressources qui existent déjà en consultant les centres de ressources de l'école et du district. Dans certains districts, cette démarche est facilitée par l'emploi de systèmes de pistage et de gestion des ressources à l'échelle de l'école et du district. De tels systèmes font en général appel à une banque de données (et parfois aussi à un système de codes à barres) pour faciliter la recherche d'une multitude de titres. Lorsqu'un système semblable est mis en ligne, les enseignants peuvent utiliser un ordinateur pour vérifier la disponibilité de telle ou telle ressource.

### OUTILS DE SÉLECTION

Le ministère de l'Éducation a mis au point divers outils à l'intention des enseignants dans le but de faciliter la sélection de ressources d'apprentissage. En voici quelques-uns :

- les Ensembles de ressources intégrées (ERI) qui contiennent de l'information sur le programme d'études, des stratégies d'enseignement et d'évaluation ainsi que les ressources d'apprentissage recommandées;
- l'information ayant trait aux ressources d'apprentissage contenue soit dans des annotations, soit sur cédérom et à l'avenir, grâce au système « en ligne »;
- des ensembles de ressources d'apprentissage nouvellement recommandées (mis chaque année à la disposition d'un certain nombre de districts de la province afin que les enseignants puissent examiner directement les ressources dans le cadre d'expositions régionales);
- des ensembles de ressources d'apprentissage recommandées par le Ministère (que les districts peuvent emprunter sur demande).

### PROCESSUS DE SÉLECTION MODÈLE

Les étapes suivantes sont suggérées pour faciliter la tâche au comité de sélection des ressources d'apprentissage d'une école :

1. Désigner un coordonnateur des ressources (p. ex. un enseignant-bibliothécaire).
2. Mettre sur pied un comité des ressources d'apprentissage composé de chefs de département ou d'enseignants responsables d'une matière.
3. Élaborer pour l'école une philosophie et une approche de l'apprentissage basées sur les ressources.
4. Répertorier les ressources d'apprentissage, le matériel de bibliothèque, le personnel et l'infrastructure existants.
5. Déterminer les points forts et les points faibles des systèmes en place.
6. Examiner le plan de mise en oeuvre des ressources d'apprentissage du district.
7. Déterminer les priorités au niveau des ressources.

8. Utiliser des critères tels que ceux de *Sélection des ressources d'apprentissage et démarche de réclamation* afin de présélectionner les ressources éventuelles.
9. Examiner sur place les ressources présélectionnées lors d'une exposition régionale ou d'une exposition d'éditeurs ou en empruntant un ensemble au Bureau des ressources d'apprentissage.
10. Faire les recommandations d'achat.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples renseignements sur les processus d'évaluation et de sélection, les annotations ou les bases de données sur les ressources, veuillez communiquer avec le Bureau des programmes et des ressources du ministère de l'Éducation.



**Action travail des femmes**

**Description générale :** Cette vidéo de 12 minutes nous présente le droit des femmes à un emploi non traditionnel et le recours à la loi dans les cas de discrimination. L'accent est mis sur l'aspect social de l'égalité au travail.

**Auditoire :** *Programme francophone  
Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit civil  
les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *Kinetic Inc.*  
408 Dundas St. East  
Toronto, ON  
M5A 2A5

Téléphone : 1-800-263-6910  
Télécopieur : (416) 925-0653

**Prix :** 250 \$

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire Beaudry (1926)  
Série « Les grands procès »**

**Description générale :** Cette vidéo de 48 minutes examine l'affaire Beaudry. Le lundi 16 août 1926, on retrouva le corps d'un homme d'affaires en vue dans les cercles d'affaires et financiers de Montréal. Dans cette reconstitution du procès, la défense choisit de ne pas présenter de témoins. D'autres titres de la série « Les grands procès » ont été recommandés dans cet ERI. Voir ailleurs les annotations pour des renseignements.

**Auditoire :** *Programme francophone  
Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit pénal  
les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *CinéFête*  
1586, Fleury Est  
Bureau 210  
Montréal, QC  
H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire Beaudry (1926)**  
**Série « À vous de juger »**

**Description générale :** Cette vidéo de 22 minutes accompagne la vidéo du même titre. Elle débute avec un bref rappel du procès et se termine par les résultats d'un sondage populaire sur le sujet. Le cœur de cette émission télévisée est constitué d'un débat entre personnalités où chacun présente sa propre thèse à propos du procès. La ressource se prête à la discussion sur la responsabilité sociale et l'aliénation mentale.

**Auditoire :** *Programme francophone*  
*Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit pénal*  
*les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *CinéFête*  
 1586, Fleury Est  
 Bureau 210  
 Montréal, QC  
 H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
 Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire Cordélia Viau (1898)**  
**Série « Les grands procès »**

**Description générale :** Cette vidéo de 48 minutes reconstitue le procès de Cordélia Viau, accusée d'avoir assassiné son époux avec l'aide de Sam Parslow, son présumé amant. Ils furent trouvés coupables et condamnés à mourir sur l'échafaud. La vidéo illustre l'utilisation du doute raisonnable dans la plaidoirie de la défense. Elle met également en évidence l'influence des médias sur les jurys ainsi que les raisons pour lesquelles on corrigea le système pénal canadien. D'autres titres de la série « Les grands procès » ont été recommandés dans cet ERI. Voir ailleurs les annotations pour des renseignements.

**Auditoire :** *Programme francophone*  
*Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit pénal*  
*les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *CinéFête*  
 1586, Fleury Est  
 Bureau 210  
 Montréal, QC  
 H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
 Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire de la petite Aurore (1920)**  
**Série « Les grands procès »**

**Description générale :** Cette vidéo de 48 minutes reconstitue le procès autour de la violence à l'endroit de la petite Aurore. Cette affaire a semé la consternation dans l'opinion publique et marqué l'imaginaire québécois. La vidéo soulève la question du silence de toute une communauté et l'inertie des autorités. On y aborde aussi le thème de l'aliénation mentale. D'autres titres de la série « Les grands procès » ont été recommandés dans cet ERI. Voir ailleurs les annotations pour des renseignements.

**Auditoire :** *Programme francophone*  
*Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit pénal*  
*les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *CinéFête*  
 1586, Fleury Est  
 Bureau 210  
 Montréal, QC  
 H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
 Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire de la petite Aurore (1920)**  
**Série « À vous de juger »**

**Description générale :** Cette vidéo de 22 minutes accompagne la vidéo du même titre. Elle débute avec un bref rappel du procès et se termine par les résultats d'un sondage populaire sur le sujet. Le cœur de cette émission télévisée est constitué d'un débat entre personnalités où chacun présente sa propre thèse à propos du procès. La ressource se prête à la discussion sur la responsabilité sociale et l'aliénation mentale.

**Auditoire :** *Programme francophone*  
*Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit pénal*  
*les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *CinéFête*  
 1586, Fleury Est  
 Bureau 210  
 Montréal, QC  
 H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
 Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire Dion (1963)**  
**Série « Les grands procès »**

**Description générale :** Cette vidéo de 48 minutes reconstitue le procès de Léopold Dion, accusé d'avoir étranglé quatre garçonnets. Il possédait un long dossier d'agressions sexuelles, ayant été condamné à maintes reprises. Celui qu'on a surnommé le « monstre de Pont-Rouge » était-il un criminel ou un fou? L'avocat de la défense invoqua l'aliénation mentale dans son plaidoyer. D'autres titres de la série « Les grands procès » ont été recommandés dans cet ERI. Voir ailleurs les annotations pour des renseignements.

**Avis :** Des scènes peuvent impressionner certaines élèves. On suggère de prendre connaissance de la vidéo préalablement à sa projection.

**Auditoire :** Programme francophone  
 Immersion précoce

**Catégorie :** Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)

**Composante(s) :** le droit pénal  
 les fondements du droit

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** CinéFête  
 1586, Fleury Est  
 Bureau 210  
 Montréal, QC  
 H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
 Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**L'Affaire Mesrine (1971)**  
**Série « Les grands procès »**

**Description générale :** Cette vidéo de 48 minutes reconstitue le procès de Jacques Mesrine, accusé du meurtre d'une aubergiste de Percé. Ce fils de famille bourgeoise de Paris, élégant, instruit et intelligent, faisait déjà figure de héros populaire lorsqu'il fut traduit en justice en janvier 1971. La vidéo souligne l'importance de rôle du juge et des stratégies utilisées par l'avocat de la défense. D'autres titres de la série « Les grands procès » ont été recommandés dans cet ERI. Voir ailleurs les annotations pour des renseignements.

**Auditoire :** Programme francophone  
 Immersion précoce

**Catégorie :** Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)

**Composante(s) :** le droit pénal  
 les fondements du droit

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** CinéFête  
 1586, Fleury Est  
 Bureau 210  
 Montréal, QC  
 H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183  
 Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**Ginette Couture-Marchand (1980)**

**Série « Les grands procès »**

**Description générale :** Cette vidéo de 48 minutes reconstitue le procès de Ginette Couture-Marchand, qui fut accusée du meurtre de son mari en 1980. Elle accorde une importance particulière au témoignage de l'accusée ainsi qu'à l'enquête policière qui est remise en question. La défense invoqua le doute raisonnable. D'autres titres de la série « Les grands procès » ont été recommandés dans cet ERI. Voir ailleurs les annotations pour des renseignements.

**Auditoire :** *Programme francophone*

*Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit pénal*

*les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *CinéFête*

1586, Fleury Est

Bureau 210

Montréal, QC

H2C 1S6

Téléphone : (800) 858-2183

Télécopieur : (514) 858-0442

**Prix :** (pas disponible)

**ISBN/Numéro de commande :** (pas disponible)



**La loi des lois**

**Description générale :** Cette vidéo de 120 minutes porte sur la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'examen de la *Charte* se fait par thèmes et en dégagant la portée de chaque article. On discute ensuite des cas qui se rattachent à certains articles. La participation de plusieurs provinces dans la présentation des cas exprime bien la réalité canadienne.

**Auditoire :** *Programme francophone*

*Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *Société Radio-Canada*

1400, boulevard René-Lévesque

Montréal, QC

H2L 2M2

Téléphone : (514) 597-7825

Télécopieur : (514) 597-7862

**Prix :** 199 \$

**ISBN/Numéro de commande :** PO-91-153



**À vous de juger : Les dessous de la loi sur les jeunes contrevenants**

**Description générale :** Cette vidéo de 30 minutes comprend un aperçu de la vie des jeunes et des témoignages de jeunes contrevenants et de travailleurs sociaux. De façon générale, elle nous explique le fonctionnement du système judiciaire. On y souligne l'importance de la prévention et de l'engagement de la communauté. Les cas étudiés sont d'actualité et représentent la réalité.

**Auditoire :** *Programme francophone  
Immersion précoce*

**Catégorie :** *Ressource pour l'élève, pour l'enseignant(e)*

**Composante(s) :** *le droit civil  
le droit et la famille  
le droit pénal  
les fondements du droit*

**Recommandé pour :**

M/1	2/3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										✓

**Recommandé en :** 1996

**Fournisseur :** *Nuance-Bourdon Audiovisuel Inc.*  
5215, rue Berri, Suite 300  
Montréal, QC  
H2J 2S4

Téléphone : (514) 273-0605  
Télécopieur : (514) 279-0100

**Prix :** 24,95 \$

**ISBN/Numéro de commande :** JUST001



# ANNEXE C

---

*Considérations communes  
à tous les programmes*



Les trois principes d'apprentissage énoncés dans l'introduction du présent ERI constituent le fondement du *Programme d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*. Ils ont guidé tous les aspects de l'élaboration de ce document, y compris les résultats d'apprentissage, les stratégies d'enseignement et d'évaluation ainsi que l'évaluation des ressources d'apprentissage.

Outre ces trois principes, le Ministère reconnaît que les écoles de la Colombie-Britannique accueillent des jeunes gens dont les origines, les intérêts, les habiletés et les besoins sont différents. Pour satisfaire ces besoins et assurer à tous les apprenants un traitement équitable et l'égalité d'accès aux services, chaque élément de ce document a également intégré des considérations communes à tous les programmes d'études. Les utilisateurs de ce document pourront s'inspirer de ces principes et possibilités d'intégration pour organiser leur classe, préparer leurs cours et dispenser leur enseignement.

Les considérations suivantes ont servi à orienter l'élaboration et l'évaluation des éléments de l'ERI :

- Orientation pratique du programme
- Introduction au choix de carrière
- English as a Second Language (ESL) / Mesures d'accueil
- Environnement et durabilité
- Études autochtones
- Égalité des sexes
- Technologie de l'information
- Éducation aux médias
- Multiculturalisme et antiracisme
- Science-Technologie-Société
- Besoins particuliers

### ORIENTATION PRATIQUE DU PROGRAMME

Pour donner une orientation pratique aux programmes d'études, on y inclut les considérations suivantes d'une manière pertinente à chacune des matières :

**Résultats d'apprentissage** — les habiletés ou compétences sont exprimées de telle façon qu'elles soient observables et mesurables et qu'elles puissent faire l'objet d'un rapport.

**Employabilité** — inclusion de résultats d'apprentissage ou de stratégies favorisant les aptitudes qui permettront aux élèves de réussir dans le monde du travail (savoir lire, écrire et compter, pensée critique et créative, résolution de problèmes, technologie et gestion de l'information, etc.).

**Apprentissage contextuel** — insistance sur l'apprentissage par l'action; utiliser des idées et des concepts abstraits, y compris des théories, des lois, des principes, des formules ou des preuves dans un contexte pratique (la maison, le milieu de travail, la collectivité, etc.).

**Apprentissage coopératif** — inclusion de stratégies qui favorisent la coopération et le travail d'équipe.

**Introduction au choix de carrière** — inclusion des liens appropriés avec les carrières, les occupations, l'esprit d'entreprise ou le monde du travail.

L'orientation pratique donnée à tous les cours favorise l'emploi d'applications pratiques pour faire la démonstration du savoir théorique. L'application de la théorie dans le contexte des problèmes et situations de la vie courante et du lieu de travail augmente la pertinence de l'école aux besoins et aux objectifs des élèves. Cette orientation pratique renforce le lien qui existe entre ce que les élèves doivent savoir pour fonctionner efficacement au travail ou dans les établissements postsecondaires et ce qu'ils apprennent de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Voici quelques exemples d'une orientation pratique dans différentes disciplines :

**English Language Arts et Français** — on met de plus en plus l'accent sur le langage employé dans les situations de la vie de tous les jours et au travail, par exemple les entrevues d'emploi, notes de service, lettres, le traitement de texte, les communications techniques (y compris l'aptitude à interpréter des rapports techniques, guides, tableaux et schémas).

**Mathématiques** — on souligne de plus en plus les compétences requises dans le monde du travail, y compris les probabilités et les statistiques, la logique, la théorie des mesures et la résolution de problèmes.

**Sciences** — davantage d'applications et d'expérience pratique des sciences telles que la réduction du gaspillage énergétique à l'école ou à la maison, la responsabilité d'une plante ou d'un animal dans la classe, la production informatisée de tableaux et de graphiques et l'utilisation de logiciels tableurs.

**Éducation aux affaires** — on insiste davantage sur les applications de la vie courante comme la préparation du curriculum vitae et du portfolio personnel, la participation collective à la résolution de problèmes en communications des affaires, l'emploi de logiciels pour gérer l'information et l'emploi de la technologie pour créer et imprimer du matériel de commercialisation.

**Arts visuels** — applications de la vie courante telles que collaborer à la production d'images ayant une signification sociale pour la classe, l'école ou la collectivité; regarder et analyser des objets et des images provenant de la collectivité; faire des expériences sur divers matériaux pour créer des images.

Le résumé ci-dessus est tiré d'une étude du *Programme d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* (septembre 1994) et de programmes d'études de la Colombie-Britannique et d'autres juridictions.

## INTRODUCTION AU CHOIX DE CARRIÈRE

L'introduction au choix de carrière est un processus continu qui permet aux apprenants d'intégrer leurs expériences personnelles, familiales, scolaires, professionnelles et communautaires en vue de faciliter leurs choix de vie personnelle et professionnelle.

Tout au long de leurs études dans ce domaine, les élèves développent :

- leur ouverture à des professions et types d'emplois divers;
- leur compréhension des rapports qui existent entre le travail et les loisirs, le travail et la famille et enfin, le travail et les aptitudes et intérêts individuels;
- leur compréhension du rôle que joue la technologie dans le monde du travail et dans la vie quotidienne;
- leur compréhension des rapports qui existent entre le travail et l'apprentissage;
- leur compréhension des changements qui se produisent au niveau de l'économie, de la société et du marché du travail;
- leur capacité d'élaborer des plans d'apprentissage et de réfléchir sur l'importance de l'éducation permanente;
- leur capacité de se préparer à jouer des rôles multiples au cours de leur vie.

L'introduction au choix de carrière porte principalement sur la sensibilisation à la formation professionnelle, l'exploration des carrières, la préparation et la planification de la vie professionnelle, et l'expérience en milieu de travail.

### Au niveau primaire

L'introduction au choix de carrière favorise une attitude positive vis-à-vis de divers rôles professionnels et types d'emplois. Les sujets traités incluent :

- le rôle du travail et des loisirs,

- les rapports qui existent entre le travail, la famille, les intérêts et les aptitudes de chacun.

On peut mettre en lumière tout un éventail de carrières en utilisant des activités d'apprentissage en classe axées sur les élèves eux-mêmes et sur une gamme complète de modèles y compris des modèles non traditionnels.

### *De la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année*

On continue à mettre l'accent sur la connaissance de soi et de la vie professionnelle. On y traite des sujets suivants :

- les intérêts, aptitudes et objectifs futurs potentiels;
- la technologie au travail et dans la vie quotidienne;
- les changements sociaux, familiaux et économiques;
- les options futures en matière d'éducation;
- les groupes de carrières (carrières ayant des rapports entre elles);
- les modes de vie;
- les influences extérieures sur la prise de décision.

On pourra faire appel à des jeux, à des jeux de rôles et à des expériences pertinentes de bénévolat communautaire pour aider les élèves à explorer activement le monde du travail. On pourra également faire des expériences sur le terrain au cours desquelles les élèves observent des travailleurs dans leur environnement de travail et s'entretiennent ensuite avec eux. Ces activités d'apprentissage favorisent le développement des compétences en communication interpersonnelle et en résolution collective de problèmes, compétences qu'il est bon de posséder dans le monde du travail et dans d'autres situations de la vie.

### *En 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année*

On fera en sorte que les élèves aient l'occasion de se préparer à prendre des décisions appropriées et réalistes. Lorsqu'ils mettront au point leur propre plan d'apprentissage, ils établiront des rapports entre la connaissance de soi et leurs buts et aspirations. Ils acquerront aussi de nombreuses compétences et attitudes fondamentales nécessaires pour un passage efficace de l'adolescence à l'âge adulte. Ils seront ainsi mieux préparés à devenir responsables et autonomes tout au long de leur vie.

Les sujets traités incluent :

- l'esprit d'entreprise;
- l'aptitude à l'emploi (p. ex. comment trouver et garder un emploi);
- l'importance de l'éducation permanente et de la planification professionnelle;
- l'engagement au niveau communautaire;
- les nombreux rôles différents qu'une personne peut jouer au cours de sa vie;
- la dynamique du monde du travail (p. ex. syndicats, chômage, loi de l'offre et de la demande, littoral du Pacifique, libre-échange).

À ce niveau-ci, on insiste sur l'analyse des compétences et des intérêts personnels au moyen de diverses occasions d'exploration de carrières (p. ex. les observations au poste de travail). On pourra aider les élèves à analyser et à confirmer leurs valeurs et croyances personnelles au moyen de discussions de groupe et de consultations individuelles.

### *En 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année*

À la fin des études, l'introduction au choix de carrière aborde plus spécialement les questions ayant trait au monde du travail. En voici quelques-unes :

- la dynamique de la main-d'œuvre changeante et les facteurs de changement qui

affectent le marché du travail (p. ex. technologie d'avant-garde et tendances économiques);

- les compétences de maintien de l'emploi et d'avancement (compétences interpersonnelles requises dans le monde du travail, normes d'emploi);
- les questions de santé au travail et d'accès aux services de santé;
- le financement des études supérieures;
- les stratégies et milieux d'apprentissage alternatifs pour différentes étapes de la vie;
- l'expérience en milieu de travail (obligatoire, minimum de 30 heures).

### **Expérience en milieu de travail**

L'expérience en milieu de travail donne aux élèves l'occasion de participer à diverses expériences qui les aident à préparer la transition vers la vie professionnelle. Grâce à l'expérience en milieu de travail, les élèves auront aussi l'occasion :

- d'établir des rapports entre ce qu'ils apprennent à l'école et les compétences et connaissances requises dans le monde du travail et dans la société en général;
- de faire l'expérience d'un apprentissage à la fois théorique et appliqué dans le cadre d'une éducation libérale et générale;
- d'explorer les orientations de carrière qu'ils auront indiquées dans leur plan d'apprentissage.

Les descriptions de l'introduction au choix de carrière sont tirées des publications suivantes du ministère de l'Éducation : *Career Developer's Handbook; Lignes directrices relatives au programme d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, Guide de mise en œuvre, Partie I* et l'ERI *Planification professionnelle et personnelle 8 à 12* (1997).

### **ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE (ESL) / MESURES D'ACCUEIL**

L'aide en ESL est offerte aux élèves dont l'emploi de l'anglais est suffisamment différent de celui de l'anglais courant pour les empêcher de réaliser leur potentiel. Nombreux sont les élèves qui apprennent l'anglais et qui le parlent assez couramment et semblent posséder les compétences requises. Cependant, l'école exige une connaissance plus approfondie de l'anglais et de ses variations, tant à l'oral qu'à l'écrit. C'est pourquoi même les élèves qui parlent couramment la langue peuvent avoir besoin de suivre des cours d'ESL pour profiter de l'expérience linguistique appropriée à laquelle ils n'ont pas accès en dehors de la classe. L'ESL est un service de transition plutôt qu'une discipline. Les élèves apprennent la langue d'enseignement et, dans bien des cas, le contenu des disciplines appropriées pour leur classe. C'est la raison pour laquelle l'ESL n'a pas de programme spécifique. Le programme d'études officiel constitue la base de la majeure partie de l'enseignement et sert à enseigner l'anglais aussi bien que les disciplines individuelles. La méthodologie, l'objet de l'apprentissage et le niveau d'engagement vis-à-vis du programme d'études sont les caractéristiques qui différencient les services d'ESL des autres activités scolaires.

### **Les élèves du programme d'ESL**

Près de 10 pour cent de la population scolaire de la Colombie-Britannique bénéficie des services d'ESL. Ces élèves ont des antécédents très divers. La plupart sont des immigrants récemment arrivés dans la province. Certains sont nés au Canada, mais n'ont pas eu l'occasion d'apprendre l'anglais avant d'entrer à l'école élémentaire. La majorité des élèves d'ESL a un système linguistique bien développé et a suivi des

études équivalant plus ou moins à celles que suivent les élèves nés en Colombie-Britannique. Un petit nombre d'élèves, du fait de leurs expériences passées, ont besoin de services de base tels que la formation en lecture et en écriture, le perfectionnement scolaire et la consultation suite à un traumatisme.

Les enseignants pourront avoir des élèves de n'importe quel niveau d'ESL dans leurs classes. Bien des élèves d'ESL suivent des cours dans les disciplines scolaires surtout pour avoir des contacts avec leurs pairs anglophones et pour être exposés à la langue et aux disciplines. D'autres élèves d'ESL sont tout à fait intégrés au niveau des disciplines. L'intégration réussit lorsque les élèves atteignent un degré de compétence linguistique et de connaissances générales d'une matière tel qu'ils peuvent obtenir de bons résultats avec un minimum de soutien externe.

### **Conditions d'apprentissage optimales pour les élèves d'ESL**

Le but du programme d'ESL est de fournir aux élèves un milieu d'apprentissage où ils peuvent comprendre la langue et les concepts.

On favorisera les pratiques suivantes visant à améliorer l'apprentissage des élèves :

- employer des objets réels et un langage simple au niveau élémentaire;
- tenir compte des antécédents culturels et des styles d'apprentissage différents et ce, à tous les niveaux;
- fournir du matériel d'apprentissage adapté (au contenu linguistique réduit);
- respecter la période silencieuse de l'élève durant laquelle l'expression n'est pas une indication de son niveau de compréhension;
- permettre aux élèves de pratiquer et d'intérioriser l'information avant de donner des réponses détaillées;

- faire la différence entre la forme et le contenu dans le travail écrit des élèves;
- garder à l'esprit les exigences auxquelles les élèves doivent faire face.

Le sommaire ci-dessus est tiré de *Supporting Learners of English; Information for School and District Administrators*, RB0032, et *ESL Policy Discussion Paper (Draft)*, Social Equity Branch, décembre 1994.

Pour les élèves inscrits au Programme francophone, les Mesures d'accueil remplissent les mêmes fonctions que le programme d'ESL.

### **ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ**

On définit l'éducation à l'environnement comme une façon de comprendre les relations que les hommes entretiennent avec l'environnement. Elle fournit aux élèves l'occasion :

- d'étudier les rapports qu'ils entretiennent avec l'environnement naturel par le biais de tous les sujets;
- de faire l'expérience directe de l'environnement, qu'il soit naturel ou construit par l'homme;
- de prendre des décisions et d'agir pour le bien de l'environnement.

Le terme *durabilité* s'applique aux sociétés qui « favorisent la diversité et ne compromettent pas la survie future d'aucune espèce dans le monde naturel ».

### **Pertinence des thèmes de l'environnement et de la durabilité dans le programme d'études**

L'intégration de ces deux thèmes au programme d'études aide les élèves à acquérir une attitude responsable vis-à-vis de la Terre. Les études qui intègrent ces deux thèmes donnent aux élèves l'occasion d'exprimer leurs croyances et leurs opinions, de réfléchir à une gamme de points de vue et en fin de compte, de faire des choix éclairés et responsables.

Les principes directeurs que l'on incorporera aux disciplines de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année sont les suivants :

- L'expérience directe est à la base de l'apprentissage humain.
- L'action responsable fait partie intégrante de l'éducation à l'environnement et en est aussi une conséquence.
- La survie de l'espèce humaine repose sur des systèmes naturels et artificiels complexes.
- Les décisions et les actes des humains ont des conséquences sur l'environnement.
- La sensibilisation à l'environnement permet aux élèves de développer leur appréciation esthétique de l'environnement.
- L'étude de l'environnement permet aux élèves de développer leur éthique de l'environnement.

Le sommaire ci-dessus est tiré de *Environmental Education/Sustainable Societies – A Conceptual Framework*, Bureau des programmes d'études, 1994

### ÉTUDES AUTOCHTONES

Les Études autochtones explorent la richesse et la diversité des cultures et des langues des Premières Nations. Ces cultures et langues sont étudiées dans leurs contextes spécifiques et dans celui des réalités historiques, contemporaines et futures. Les Études autochtones sont basées sur une perspective holistique intégrant le passé, le présent et l'avenir. Les peuples des Premières Nations ont été les premiers habitants de l'Amérique du Nord; ils vivaient en sociétés très évoluées, bien organisées et autosuffisantes. Les Premières Nations constituent une mosaïque culturelle aussi riche et diverse que celle de l'Europe de l'Ouest. Il existe un grand nombre de groupes présentant des différences culturelles (p. ex. Nisga'a, KwaKwaka'Wakw, Nlaka'pamux, Secwepemc, Skomish, Tsimshian). Chaque groupe est unique et

figure dans le programme scolaire pour une raison ou pour une autre. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique forment une partie importante du tissu historique et contemporain de la province.

### **Pertinence des Études autochtones dans le programme**

- Les valeurs et les croyances autochtones perdurent et sont encore pertinentes aujourd'hui.
- Il faut valider l'identité autochtone et en établir le bien-fondé.
- Les peuples autochtones ont des cultures puissantes, dynamiques et changeantes qui se sont adaptées aux événements et tendances d'un monde en constante évolution.
- Il faut que les gens comprennent les similitudes et les différences qui existent entre les cultures si l'on doit arriver à la tolérance, à l'acceptation et au respect mutuel.
- On est en droit d'attendre des discussions et des décisions éclairées et raisonnables, basées sur une information exacte et fiable, concernant les questions autochtones (p. ex. les traités modernes que négocient présentement le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations).

Dans le cours de ses études autochtones, l'élève pourra :

- manifester sa compréhension et son appréciation des valeurs, coutumes et traditions des Premières Nations;
- manifester sa compréhension et son appréciation des systèmes de communication autochtones originaux;
- reconnaître l'importance des rapports que les Premières Nations entretiennent avec le monde naturel;
- reconnaître les dimensions de l'art autochtone qui font partie d'une expression culturelle totale;
- donner des exemples de la diversité et du fonctionnement des systèmes sociaux,

économiques et politiques des Premières Nations dans des contextes traditionnels et contemporains;

- décrire l'évolution des droits et libertés de la personne relativement aux peuples des Premières Nations.

Voici quelques exemples d'intégration du matériel sur les Premières Nations dans les programmes de diverses disciplines :

**Arts visuels** — les élèves pourront comparer les styles artistiques de deux ou de plusieurs cultures des Premières Nations.

**English Language Arts et Français** — les élèves pourront analyser des portraits et autres descriptions des peuples des Premières Nations dans différentes œuvres littéraires.

**Sciences familiales** — les élèves pourront identifier les formes de nourriture, d'habillement et d'abri dans des cultures anciennes et contemporaines des peuples des Premières Nations.

**Éducation à la technologie** — les élèves pourront décrire le perfectionnement des technologies traditionnelles des Premières Nations (bois courbé ou boîtes étanches dont les parois sont faites d'une seule planche de cèdre, tissage, matériel de pêche).

**Éducation physique** — les élèves pourront participer à des jeux et danses des Premières Nations et apprendre à les apprécier.

Le sommaire ci-dessus est tiré de *First Nations Studies —Curriculum Assessment Framework (Primary through Graduation)* et de *B.C. First Nations Studies 12 Curriculum*, publiés, en 1992 et 1994 respectivement, par le Bureau de l'Éducation autochtone.

## ÉGALITÉ DES SEXES

Une éducation fondée sur l'égalité des sexes exige l'intégration des expériences, perceptions et points de vue des filles et des femmes aussi bien que ceux des garçons et des

hommes à toutes les facettes de l'éducation. Elle se concentre d'abord sur les filles pour corriger les iniquités du passé. En général, les stratégies d'intégration qui favorisent la participation des filles atteignent aussi les garçons qui sont exclus par les styles d'enseignement et le contenu de programmes d'études plus traditionnels.

### **Les principes de l'égalité des sexes en éducation sont les suivants :**

- Tous les élèves ont droit à un environnement d'apprentissage sans distinction de sexe.
- Tous les programmes scolaires et décisions ayant trait à la carrière doivent être retenus en vertu de l'intérêt et de l'aptitude de l'élève sans distinction de sexe.
- L'égalité des sexes touche également la classe sociale, la culture, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et l'âge.
- L'égalité des sexes exige sensibilité, détermination, engagement et vigilance à long terme.
- Le fondement de l'égalité des sexes est la coopération et la collaboration entre les élèves, les éducateurs, les organismes éducatifs, les familles et les membres des différentes communautés.

### **Stratégies générales pour un enseignement égalitaire**

- S'engager à se renseigner sur l'enseignement égalitaire et à le pratiquer.
- Utiliser des termes se rapportant particulièrement au sexe féminin dans des exercices de mise en marché. Si, par exemple, une Foire de la technologie a été conçue pour attirer les filles, mentionner celles-ci d'une façon claire et précise dans les documents de présentation. Bien des filles supposent tout naturellement que les termes neutres utilisés dans les domaines

où les femmes ne sont pas traditionnellement représentées s'adressent uniquement aux garçons.

- Modifier le contenu, le style d'enseignement et les pratiques d'évaluation pour rendre des sujets non traditionnels plus pertinents et plus intéressants pour les garçons et les filles.
- Souligner les aspects sociaux et l'utilité des activités, des compétences et des connaissances.
- Des commentaires provenant d'élèves de sexe féminin indiquent que celles-ci apprécient particulièrement le mode de pensée intégral; comprendre les contextes tout autant que les faits; explorer les conséquences de certaines décisions du point de vue social, moral et environnemental.
- Au moment d'évaluer la pertinence du matériel pédagogique choisi, tenir compte du fait que les intérêts et le vécu des garçons peuvent être différents de ceux des filles.
- Choisir diverses stratégies d'enseignement, notamment organiser de petits groupes au sein desquels les élèves pourront collaborer ou coopérer les uns avec les autres et fournir à ces derniers des occasions de prendre des risques calculés, d'effectuer des activités pratiques et d'intégrer leurs connaissances à leurs compétences (p. ex. sciences et communications).
- Fournir des stratégies précises, des occasions particulières et des ressources visant à encourager les élèves à réussir dans des disciplines où ils sont d'ordinaire faiblement représentés.
- Concevoir des cours qui permettent d'explorer de nombreuses perspectives et d'utiliser différentes sources d'information — parler aussi bien d'expertes que d'experts.
- Utiliser au mieux l'esprit d'émulation qui règne au sein de la classe, particulièrement dans les domaines où les garçons excellent d'ordinaire.
- Surveiller les préjugés (dans les comportements, les ressources d'apprentissage, etc.) et enseigner aux élèves des stratégies en vue de reconnaître et d'éliminer les injustices qu'ils observent.
- Avoir conscience des pratiques discriminatoires admises dans le domaine de l'activité physique (sports d'équipe, financement des athlètes, choix en matière de programme d'éducation physique, etc.).
- Ne pas supposer que tous les élèves sont hétérosexuels.
- Échanger l'information et tisser un réseau incluant des collègues foncièrement engagés en matière d'égalité.
- Donner l'exemple d'un comportement exempt de parti pris : utiliser un langage dénotant l'insertion, un langage parallèle ou un langage ne comportant pas de connotation sexiste; interroger et aider les élèves des deux sexes aussi souvent et de façon aussi précise et approfondie dans un cas comme dans l'autre; durant les périodes d'interrogation, accorder suffisamment de temps entre les questions et les réponses pour que les élèves timides puissent répondre.
- Demander à des collègues au courant des partis pris les plus fréquents d'assister à un de vos cours et de souligner ceux qu'ils auraient pu y observer.
- Faire preuve de cohérence.

Le présent sommaire est tiré du *Preliminary Report of the Gender Equity Advisory Committee* reçu par le ministère de l'Éducation en février 1994 et d'une étude de la documentation connexe.

### TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

La Technologie de l'information décrit l'emploi des outils et des dispositifs électroniques qui nous permettent de créer,

d'explorer, de transformer et d'exprimer l'information.

### **Pertinence de la Technologie de l'information dans le programme d'études**

Au moment où le Canada passe d'une économie agricole et industrielle à l'ère de l'information, les élèves doivent acquérir de nouvelles compétences, connaissances et attitudes. Le programme de Technologie de l'information a été conçu en vue d'être intégré à tous les nouveaux programmes d'études afin que les élèves sachent utiliser les ordinateurs et acquièrent les connaissances technologiques requises dans le monde du travail.

Dans le cadre de ce programme, les élèves acquerront des compétences dans les domaines suivants : analyse et évaluation de l'information, traitement de texte, analyse de banques de données, gestion de l'information, applications graphiques et multimédias. Les élèves identifieront aussi les questions éthiques et sociales associées à l'utilisation de la technologie de l'information.

La Technologie de l'information faisant partie intégrante du programme, l'élève pourra :

- faire preuve de compétence élémentaire dans le maniement des outils d'information;
- manifester sa compréhension de la structure et des concepts de la technologie de l'information;
- établir des rapports entre la technologie de l'information et ses préoccupations personnelles et sociales;
- définir un problème et élaborer les stratégies permettant de le résoudre;
- appliquer les critères de recherche pour localiser ou envoyer de l'information;
- transférer l'information en provenance de sources externes;

- évaluer l'information quant à son authenticité et à sa pertinence;
- réorganiser l'information pour lui donner une nouvelle signification;
- modifier, réviser et transformer l'information;
- appliquer les principes de conception graphique qui affectent l'apparence de l'information;
- faire passer un message à un public donné à l'aide de la technologie de l'information.

Les composantes du programme sont les suivantes :

- **Bases** — les compétences physiques ainsi que l'entendement intellectuel et personnel élémentaires requis pour utiliser la technologie de l'information de même que l'aptitude à l'apprentissage autonome et les attitudes sociales responsables.
- **Traitement** — permet aux élèves de choisir, d'organiser et de modifier des informations pour résoudre des problèmes.
- **Présentation** — aide les élèves à comprendre comment on communique efficacement des idées à l'aide de divers médias d'information.

Cette information est tirée de *Information Technology Curriculum K–12*.

### **ÉDUCATION AUX MÉDIAS**

L'éducation aux médias est une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire de l'étude des médias. L'éducation aux médias étudie les concepts clés des médias et aborde des questions globales telles que l'histoire et le rôle des médias dans différentes sociétés ainsi que les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels qui leur sont associés. Plutôt que d'approfondir les concepts comme le ferait un cours d'Étude des médias, l'éducation aux médias s'intéresse à la plupart des concepts importants liés aux

médias dans les rapports qu'ils entretiennent avec diverses disciplines.

### **Pertinence de l'éducation aux médias dans le programme d'études**

La vie des élèves d'aujourd'hui est envahie par la musique populaire, la télévision, le cinéma, la radio, les revues, les jeux informatiques de même que les services d'information, les médias et les messages médiatisés. L'éducation aux médias développe l'aptitude des élèves à réfléchir de manière critique et autonome sur les sujets qui les affectent. L'éducation aux médias encourage les élèves à reconnaître et à examiner les valeurs que contiennent les messages médiatisés. Elle les invite aussi à comprendre que ces messages sont produits pour informer, persuader et divertir dans des buts divers. L'éducation aux médias aide les élèves à comprendre les distorsions que peut entraîner l'emploi de pratiques et de techniques médiatisées particulières.

Toutes les disciplines présentent des occasions d'apprentissage en éducation aux médias. L'éducation aux médias ne fait pas l'objet d'un programme d'études à part.

Les concepts clés de l'éducation aux médias sont les suivants :

- analyse de produits médiatiques (objet, valeurs, représentation, codes, conventions, caractéristiques et production);
- interprétation et influence du public (interprétation, influence des médias sur le public, influence du public sur les médias);
- médias et société (contrôle, portée).

Exemples d'intégration des concepts clés :

**English Language Arts** et **Français** — les élèves font la critique de publicités et en examinent les points de vue.

**Arts visuels** — les élèves analysent l'attrait qu'exerce une image selon l'âge, le sexe, la situation, etc., du public cible.

**Formation personnelle** — les élèves examinent l'influence des médias sur les concepts corporels et sur les choix de vie saine.

**Art dramatique** — les élèves font la critique de pièces de théâtre professionnelles et amateurs, de films dramatiques et d'émissions de télévision pour en déterminer l'objet.

**Sciences humaines** — les élèves comparent la représentation des Premières Nations dans les médias au fil des ans.

Ce sommaire est tiré de *A Cross-curricular Planning Guide for Media Education* préparé en 1994 par la Canadian Association for Media Education pour le compte du Bureau des programmes d'études.

## **ÉDUCATION AU MULTICULTURALISME ET À L'ANTIRACISME**

### **Éducation au multiculturalisme**

L'éducation au multiculturalisme met l'accent sur la promotion de la compréhension, du respect et de l'acceptation de la diversité culturelle dans notre société.

L'éducation au multiculturalisme consiste à :

- reconnaître que chaque personne appartient à un groupe culturel;
- accepter et apprécier la diversité culturelle comme élément positif de notre société;
- affirmer que tous les groupes ethnoculturels sont égaux dans notre société;
- comprendre que l'éducation au multiculturalisme s'adresse à tous les élèves;
- reconnaître que la plupart des cultures ont beaucoup en commun, que les similitudes interculturelles sont plus nombreuses que les différences et que le pluralisme culturel est une facette positive de la société;
- affirmer et développer l'estime de soi fondée sur la fierté du patrimoine et

donner aux élèves l'occasion d'apprécier le patrimoine culturel d'autrui;

- promouvoir la compréhension interculturelle, le civisme et l'harmonie raciale.

### **Éducation à l'antiracisme**

L'éducation à l'antiracisme favorise l'élimination du racisme en identifiant et en changeant les politiques et pratiques sociales et en reconnaissant les attitudes et comportements individuels qui contribuent au racisme.

L'éducation à l'antiracisme consiste à :

- présenter la nécessité de réfléchir sur ses propres attitudes vis-à-vis des races et du racisme;
- comprendre les causes du racisme afin de parvenir à l'égalité;
- reconnaître le racisme et l'examiner tant au niveau personnel que social;
- reconnaître le fait que la lutte contre le racisme est une responsabilité personnelle;
- s'efforcer d'éliminer les obstacles systémiques qui marginalisent des groupes d'individus;
- donner aux individus l'occasion d'agir pour éliminer toute forme de racisme y compris les stéréotypes, les préjugés et la discrimination.

### **Pertinence de l'éducation au multiculturalisme et à l'antiracisme dans le programme**

Le multiculturalisme et l'antiracisme contribuent à la qualité de l'enseignement en offrant des expériences d'apprentissage qui valorisent la force basée sur la diversité et l'équité sociale, économique, politique et culturelle. L'éducation au multiculturalisme et à l'antiracisme offre aussi aux élèves des expériences d'apprentissage qui contribuent à leur développement social, émotionnel, esthétique, artistique, physique et intellec-

tuel. Ils y puiseront les connaissances et compétences sociales requises pour interagir efficacement avec des cultures variées. On y reconnaît également l'importance de la collaboration entre élèves, parents, éducateurs et groupes qui oeuvrent pour la justice sociale au sein du système d'éducation.

Les objectifs clés de l'éducation au multiculturalisme et à l'antiracisme sont les suivants :

- favoriser la compréhension et le respect de la diversité culturelle;
- augmenter la communication créatrice interculturelle dans une société pluraliste;
- garantir l'égalité d'accès aux programmes de qualité visant la performance pédagogique pour tous les élèves quels que soient leur culture, leur nationalité d'origine, leur religion, ou leur classe sociale;
- développer l'estime de soi, le respect de soi-même et des autres et la responsabilité sociale;
- combattre et éliminer les stéréotypes, les préjugés, la discrimination et toute autre forme de racisme;
- inclure les expériences de tous les élèves dans les programmes d'études.

Exemples de l'intégration au niveau des disciplines :

**Beaux-Arts** — les élèves déterminent des façons dont les beaux-arts dépeignent les expériences culturelles.

**Lettres et Sciences humaines** — les élèves reconnaissent les similitudes et les différences entre le mode de vie, l'histoire, les valeurs et les croyances de divers groupes culturels.

**Mathématiques** ou **Sciences** — les élèves reconnaissent le fait que les individus et les groupes culturels ont employé des méthodes différentes et communes pour calculer, enregistrer des faits numériques et mesurer.

**Éducation physique** — les élèves apprennent à apprécier les jeux et les danses de groupes culturels variés.

Ce sommaire est tiré de *Multicultural and Antiracism Education—Planning Guide (Draft)*, élaboré en 1994 par le Social Equity Branch.

### SCIENCE-TECHNOLOGIE-SOCIÉTÉ

Science-Technologie-Société (STS) aborde notre compréhension des inventions et des découvertes et l'effet qu'ont la science et la technologie sur le bien-être des individus et sur la société globale.

L'étude de Science-Technologie-Société comprend :

- les contributions de la technologie aux connaissances scientifiques et vice versa;
- la notion que les sciences et la technologie sont des expressions de l'histoire, de la culture et d'un éventail de facteurs personnels;
- les processus scientifiques et technologiques comme l'expérimentation, l'innovation et l'invention;
- le développement d'une conscience éveillée à l'éthique, aux choix et à la participation aux sciences et à la technologie.

### Pertinence de STS dans le programme d'études

STS a pour but d'aider les élèves à examiner, à analyser, à comprendre et à expérimenter l'interconnexion dynamique qui existe entre la science, la technologie et les systèmes humains et naturels.

Grâce à l'étude de STS dans diverses disciplines, les élèves pourront :

- acquérir les connaissances et développer les compétences favorisant une attitude critique et une ouverture à l'innovation;

- utiliser des outils, procédés et stratégies en vue de relever le défi des enjeux les plus nouveaux;
- reconnaître et examiner l'évolution des découvertes scientifiques, des changements technologiques et du savoir humain au fil des siècles dans le contexte de nombreux facteurs sociétaux et humains;
- éveiller leur conscience aux valeurs, décisions personnelles et actions responsables en matière de science et de technologie;
- explorer les processus scientifiques et les solutions technologiques;
- collaborer à des solutions responsables et créatrices faisant appel à la science et à la technologie.

Les composantes de STS sont les suivantes : Systèmes humains et naturels, Inventions et découvertes, Outils et processus, Société et changement.

Chaque composante peut être étudiée dans divers contextes tels que l'économie, l'environnement, l'éthique, les structures sociales, la culture, la politique et l'éducation. Chacun de ces contextes représente une perspective unique permettant d'explorer les rapports critiques qui existent et les défis que nous devons relever en tant qu'individus et en tant que société globale.

Exemples de liens interdisciplinaires :

**Arts visuels** — les exigences des artistes visuels ont entraîné la mise au point de nouvelles technologies et techniques, p. ex. nouveaux pigments permanents, vernis frittés, instruments de dessin.

**English Language Arts et Français** — de nombreuses technologies ont récemment révolutionné la manière dont on écoute, écrit et parle (p. ex. les disques compacts, la messagerie vocale, la synthèse vocale).

**Éducation physique** — la façon dont la technologie a affecté notre compréhension des rapports entre l'activité et le bien-être.

Ce sommaire est basé sur *Science-Technology-Society — A Conceptual Framework*, Bureau des programmes d'études, 1994.

### BESOINS PARTICULIERS

Les élèves présentant des besoins particuliers sont les élèves qui ont des handicaps d'ordre intellectuel, physique ou émotif; des difficultés sur le plan de l'apprentissage, de la perception ou du comportement; ceux qui sont exceptionnellement doués ou talentueux.

Tous les élèves peuvent bénéficier d'un milieu d'apprentissage inclusif qui se trouve enrichi par la diversité des personnes qui le composent. Les élèves ont de meilleures perspectives de réussite lorsque les résultats d'apprentissage prescrits et les ressources recommandées tiennent compte d'un large éventail de besoins, de styles d'apprentissage et de modes d'expression chez les élèves.

Les éducateurs contribuent à créer des milieux d'apprentissage inclusifs en introduisant les éléments suivants :

- des activités qui visent le développement et la maîtrise des compétences fondamentales (lecture et écriture de base);
- une gamme d'activités et d'expériences d'apprentissage coopératif dans l'école et la collectivité ainsi que l'application de compétences pratiques dans des milieux variés;
- des renvois aux ressources, à l'équipement et à la technologie d'apprentissage spécialisés;
- des moyens d'adaptation en fonction des besoins particuliers (incorporer des adaptations ou extensions au contenu, au processus, au rythme et à l'environnement

d'apprentissage; proposer des méthodologies ou des stratégies alternatives; renvoyer à des services spéciaux);

- diverses façons, pour l'élève, de rendre compte de son apprentissage, en dehors des activités traditionnelles (p. ex. dramatiser des événements pour manifester sa compréhension d'un poème, dessiner les observations faites en classe de français, composer et jouer un morceau de musique);
- la promotion des capacités et des contributions des enfants et des adultes présentant des besoins particuliers;
- la participation à l'activité physique.

Tous les élèves s'efforcent d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits. Nombreux sont les élèves présentant des besoins particuliers qui apprennent la même chose que l'ensemble des élèves. Dans certains cas, les besoins et aptitudes de ces élèves sont tels qu'il faut adapter ou modifier les programmes éducatifs. Le programme de l'élève pourra inclure un enseignement régulier dans certaines matières, tandis que d'autres matières seront modifiées et d'autres encore, adaptées. Ces adaptations et modifications sont spécifiées dans le plan d'apprentissage personnalisé (PAP) de l'élève.

### Programmes adaptés

Un programme adapté aborde les résultats d'apprentissage du programme officiel, mais fait l'objet d'adaptations pour que l'élève puisse participer au programme. Ces adaptations incluent des formats différents pour les ressources (braille, livres enregistrés sur cassette), pour les stratégies d'enseignement (p. ex. l'emploi d'interprètes, de signaux visuels, d'aides à l'apprentissage) et pour les procédures d'évaluation (p. ex. examen oral, temps supplémentaire). On fera aussi des adaptations au niveau de l'enchaînement des

compétences, du rythme, de la méthodologie, du matériel, de la technologie, de l'équipement, des services et de l'environnement. Les élèves qui participent à des programmes adaptés sont évalués selon les normes accompagnant le programme et reçoivent les mêmes crédits que les autres.

### ***Programmes modifiés***

Un programme modifié vise des résultats d'apprentissage choisis spécifiquement pour répondre aux besoins particuliers de l'élève; ces résultats diffèrent passablement de ceux du programme d'études officiel. Ainsi, un élève de 5<sup>e</sup> année peut travailler, en art du langage, à la reconnaissance de panneaux indicateurs usuels et à l'utilisation du téléphone. Un élève inscrit à un programme modifié est évalué en fonction des buts et objectifs établis dans son plan d'apprentissage personnalisé.



# ANNEXE D

---

*Mesure et évaluation*



Les résultats d'apprentissage, exprimés en termes mesurables, servent de base à l'élaboration d'activités d'apprentissage et de stratégies d'évaluation. Cette annexe contient des considérations générales sur la mesure et sur l'évaluation, de même que des modèles visant à illustrer comment les activités, la mesure et l'évaluation forment un tout dans un programme particulier de droit.

### MESURE ET ÉVALUATION

La mesure s'effectue grâce au rassemblement systématique d'informations sur ce que l'élève sait, ce qu'il est capable de faire et ce vers quoi il oriente ses efforts. Les méthodes et les instruments d'évaluation comprennent : l'observation, l'autoévaluation, des exercices quotidiens, des questionnaires, des échantillons de travaux de l'élève, des épreuves écrites, des échelles d'évaluation holistiques, des projets, des comptes rendus écrits et des exposés oraux, des examens de performance et des évaluations de portfolios.

On évalue le rendement de l'élève à partir d'informations recueillies au cours d'activités d'évaluation. L'enseignant a recours à sa perspicacité, à ses connaissances et à son expérience des élèves ainsi qu'à des critères précis qu'il établit lui-même, pour juger de la performance de l'élève relativement aux résultats d'apprentissage visés.

L'évaluation s'avère bénéfique pour les élèves lorsqu'elle est pratiquée de façon régulière et constante. Lorsqu'on la considère comme un moyen de stimuler l'apprentissage et non pas comme un jugement définitif, elle permet de montrer aux élèves leurs points forts et de leur indiquer des moyens de les développer davantage. Les élèves peuvent utiliser cette information pour réorienter leurs efforts, faire des plans et choisir leurs objectifs d'apprentissage pour l'avenir.

Selon les buts visés, on se sert de diverses formes d'évaluation :

- *L'évaluation critérielle* sert à évaluer la performance de l'élève en classe. Elle utilise des critères fondés sur les résultats d'apprentissage décrits dans le programme d'études officiel. Les critères reflètent la performance de l'élève en fonction d'activités d'apprentissage déterminées. Lorsque le programme d'un élève est modifié de façon substantielle, l'évaluation peut se fonder sur des objectifs individuels. Ces modifications sont inscrites dans un plan d'apprentissage personnalisé (PAP).
- *L'évaluation normative* permet de procéder à des évaluations de système à grande échelle. Un système d'évaluation normative n'est pas destiné à être utilisé en classe, parce qu'une classe ne constitue pas un groupe de référence assez important. L'évaluation normative permet de comparer la performance d'un élève à celle d'autres élèves plutôt que d'évaluer la façon dont un élève satisfait aux critères liés à un ensemble particulier de résultats d'apprentissage.

### L'ÉVALUATION CRITÉRIELLE

L'évaluation critérielle permet de comparer la performance d'un élève à des critères établis, plutôt qu'à la performance des autres élèves. L'évaluation des élèves dans le cadre du programme d'études officiel exige que des critères soient établis en fonction des résultats d'apprentissage énumérés dans les composantes du programme d'Histoire 12.

Les critères servent de base à l'évaluation des progrès des élèves. Ils indiquent les aspects critiques d'une performance ou d'un produit et décrivent en termes précis ce qui constitue l'atteinte des résultats d'apprentis-

sage. On peut se servir des critères pour évaluer la performance d'un élève par rapport aux résultats d'apprentissage. Ainsi, les critères de pondération, les échelles d'appréciation et les rubriques de rendement (c.-à-d. les cadres de référence) constituent trois moyens d'évaluer la performance de l'élève à partir de critères.

Les échantillons du travail de l'élève devraient rendre compte des résultats d'apprentissage et des critères établis. Ces échantillons permettront de clarifier et de rendre explicite le lien entre l'évaluation, les résultats d'apprentissage, les critères et la mesure. Dans le cas où le travail de l'élève n'est pas un produit, et ne peut donc être reproduit, on en fournira une description.

### L'évaluation critérielle peut comporter les étapes suivantes :

- Étape 1** ▶ Identifier les résultats d'apprentissage prescrits (tels qu'énoncés dans cet Ensemble de ressources intégrées).
- Étape 2** ▶ Identifier les principaux objectifs liés à l'enseignement et à l'apprentissage.
- Étape 3** ▶ Définir et établir des critères. Le cas échéant, faire participer les élèves à la détermination des critères.
- Étape 4** ▶ Prévoir des activités d'apprentissage qui permettront à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés indiquées dans les critères.
- Étape 5** ▶ Avant le début de l'activité d'apprentissage, informer l'élève des critères qui serviront à l'évaluation de son travail.
- Étape 6** ▶ Fournir des exemples du niveau de performance souhaité.
- Étape 7** ▶ Mettre en oeuvre les activités d'apprentissage.
- Étape 8** ▶ Utiliser diverses méthodes d'évaluation selon la tâche assignée à l'élève.
- Étape 9** ▶ Examiner les informations recueillies lors de la mesure et évaluer le niveau de performance de l'élève ou la qualité de son travail à partir des critères.
- Étape 10** ▶ Lorsque cela convient ou s'avère nécessaire, attribuer une cote qui indique dans quelle mesure l'élève a satisfait aux critères.
- Étape 11** ▶ Transmettre les résultats de l'évaluation à l'élève et aux parents.



# ANNEXE D

---

*Mesure et évaluation – Modèles*



**L**es modèles présentés dans cette annexe ont pour but de montrer aux enseignants comment relier les critères d'évaluation et les résultats d'apprentissage tirés d'une ou de plusieurs composantes. Les modèles contiennent des renseignements généraux sur le contexte de la classe, les tâches et les stratégies d'enseignement proposées, les méthodes et les outils utilisés pour recueillir des données d'évaluation et, enfin, les critères retenus pour évaluer la performance de l'élève.

### ORGANISATION DES MODÈLES

Chaque modèle est subdivisé en cinq parties :

- énoncé des résultats d'apprentissage prescrits;
- aperçu;
- préparation de l'évaluation;
- définition des critères d'évaluation;
- évaluation de la performance de l'élève.

#### *Énoncé des résultats d'apprentissage prescrits*

Cette partie indique la ou les composantes du programme d'études et les résultats d'apprentissage prescrits choisis pour le modèle.

#### *Aperçu*

Cette partie résume les caractéristiques principales du modèle.

#### *Préparation de l'évaluation*

Cette partie contient les éléments suivants :

- des renseignements généraux sur le contexte de la classe;
- les tâches d'enseignement;
- les occasions que les élèves ont eues de mettre leur apprentissage en pratique;

- la rétroaction et le soutien que l'enseignant a offerts aux élèves;
- les moyens que l'enseignant a employés pour préparer les élèves à l'évaluation.

#### *Définition des critères*

Cette partie indique les critères particuliers (déterminés en fonction des résultats d'apprentissage prescrits), la tâche d'évaluation et les divers cadres de référence.

#### *Évaluation de la performance de l'élève*

Cette section comprend :

- les tâches ou les activités d'évaluation;
- le soutien offert aux élèves par l'enseignant;
- les méthodes et les outils utilisés pour recueillir l'information nécessaire à l'évaluation;
- la façon dont les critères ont été utilisés pour évaluer la performance de l'élève.

### MODÈLES D'ÉVALUATION

Les modèles présentés dans les pages suivantes illustrent la façon dont l'enseignant pourrait utiliser l'évaluation critérielle dans le cours de Droit 12.

- Modèle 1  
*Procès fictif*  
(Page D-8)
- Modèle 2  
*Étude de cas*  
(Page D-14)

▼ **MODÈLE 1**

**Thème :** *Procès fictif*

**Résultats d'apprentissage prescrits :**

***Les fondements du droit (Principes, concepts et origines du droit)***

L'élève pourra :

- montrer qu'il comprend l'évolution et les origines du droit au Canada, notamment :
  - la common law,
  - le droit législatif,
  - le droit constitutionnel.

***Les fondements du droit (Structures et procédures du système juridique)***

L'élève pourra :

- montrer qu'il comprend la structure et la juridiction de l'appareil judiciaire du Canada;
- montrer qu'il comprend les obligations et les attentes des témoins, des jurés, des plaideurs, des officiers de justice et des interprètes;
- employer la terminologie appropriée pour communiquer l'information juridique.

***Le droit pénal***

L'élève pourra :

- analyser ce qui constitue un crime;
- montrer qu'il comprend la procédure pénale;
- analyser les considérations relatives à la détermination de la peine.

**APERÇU**

Comme point culminant d'une unité portant sur le droit pénal, l'enseignant a choisi l'étude d'une cause criminelle dans le cadre d'un procès fictif. Les activités étaient destinées à permettre d'évaluer les connaissances des élèves en matière de procédures et de structures associées à un procès criminel, leur raisonnement juridique et leur aptitude à appliquer les dispositions de la loi. L'évaluation portait sur :

- les jeux de rôles;
- les comptes rendus du procès;
- la communication de groupe.

**PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION**

- L'enseignant a expliqué aux élèves qu'ils allaient jouer des rôles et présenter un procès sous une forme dramatique. Il a engagé les élèves dans une discussion sur les aspects préliminaires du procès (scène du crime, arrestation du suspect, accusation au criminel, lois pertinentes, jurisprudence, etc.). Il a demandé aux élèves de supposer que toutes les procédures préliminaires au procès avaient été exécutées et que la date du procès avait été fixée.
- L'enseignant a ensuite réparti les rôles comme suit : une équipe de trois élèves représente les avocats de la Couronne, une autre, de trois élèves aussi, les avocats de la défense, trois témoins à charge, trois témoins de la défense, un juge, un shérif, un greffier, un sténographe et dix jurés.
- Chaque témoin a reçu une carte de jeu de rôle indiquant ce qu'il avait vu ou ce qu'il savait sur l'accusé. Les témoins ont ensuite répété leur rôle pour se préparer à répondre aux questions des avocats.

- Les avocats se sont préparés pour le procès en examinant les faits connus, en interrogeant les témoins et en élaborant leur stratégie pour le procès. Ils ont aussi rédigé les questions qu'ils voulaient poser aux témoins à la barre et préparé leurs exposés d'ouverture et de clôture.
- Le juge, le greffier, le sténographe et le shérif ont reçu un plan sommaire des procédures qui régissent un procès. Les jurés ont reçu de la documentation sur leurs responsabilités.
- Chaque élève devait s'assurer qu'il comprenait bien les obligations et les attentes associées à son rôle ainsi que les procédures judiciaires et l'étiquette à suivre dans la salle d'audience. Tous les élèves ont eu la possibilité de répéter leur rôle et d'écouter les commentaires de l'enseignant et de leurs pairs.
- Après ces préparatifs, l'enseignant a remis aux élèves un scénario du procès fictif et leur a demandé de le jouer, des exposés introductifs au prononcé de la sentence.
- Après la dramatisation du procès, l'enseignant a fait un bilan de l'activité avec les élèves en éclaircissant et en analysant la procédure et en discutant de ce qu'ils ont ressenti lorsqu'ils interprétaient leurs divers rôles. Il leur a posé des questions sur le déroulement et le résultat du procès et sur le système judiciaire, notamment :
  - Quelles perspectives ou notions différentes concernant le crime, le contrevenant ou la victime avez-vous acquises en écoutant les témoignages?
  - Qu'avez-vous appris sur le système judiciaire et comment ces nouvelles connaissances ont-elles modifié votre attitude à l'égard du droit?
  - Le verdict était-il convenable? Quelles peuvent être les difficultés associées au jugement de l'accusé et à la détermination de la peine?
  - De quelles autres manières aurait-on pu résoudre ce problème?
- L'enseignant a ensuite demandé aux élèves de rédiger un rapport récapitulatif sur le procès, en y décrivant la procédure judiciaire et son importance.

### DÉFINITION DES CRITÈRES

L'enseignant a passé en revue les résultats d'apprentissage des activités avec les élèves, en expliquant les exigences de chaque tâche et en décrivant les critères.

#### *Jeu de rôle*

Dans quelle mesure l'élève :

- utilise-t-il la terminologie du droit pour communiquer de l'information?
- montre-t-il qu'il comprend les devoirs et les attentes de son personnage?
- se sert-il d'information et de matériel provenant de sources diverses pour soutenir son rôle?
- respecte-t-il la procédure juridique adéquate et l'étiquette à suivre dans la salle d'audience?

#### *Rapport sur le procès*

Dans quelle mesure l'élève :

- consigne-t-il des détails et des faits pertinents pour la cause?
- reconnaît-il les lois applicables?
- résume-t-il les arguments juridiques avancés par les deux parties?
- indique-t-il les motifs de ses décisions?
- explique-t-il l'importance des décisions pour le personnage qu'il a joué?

- rattache-t-il la peine aux facteurs et aux options que les juges doivent considérer?
- décrit-il les perspectives qu'il a acquises sur le système judiciaire pendant qu'il jouait son rôle?

### *Communication*

Dans quelle mesure l'élève :

- écoute-t-il activement, réagit-il adéquatement et traite-t-il les autres avec respect?
- assume-t-il la responsabilité de la démarche du groupe et de la réalisation des objectifs de celui-ci?
- apporte-t-il des idées, de l'expérience et des connaissances au groupe?
- offre-t-il aux autres une aide et des commentaires constructifs?
- s'acquitte-t-il de tâches personnelles associées à son rôle et nécessaires à la réussite du groupe?

### ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L'ÉLÈVE

L'enseignant a utilisé des échelles d'évaluation pour mesurer la performance des élèves. Ceux-ci disposaient d'un exemplaire de ces échelles pendant qu'ils préparaient leur travail.

**Jeu de rôle**

Cote	Critères
<b>Excellent</b>	La performance du jeu de rôle dépasse les attentes. L'élève communique clairement ses idées et ses informations, en utilisant un vocabulaire juridique pour décrire des situations et des principes juridiques. Il manifeste une compréhension claire et approfondie des obligations et des attentes associées au système judiciaire. Il consulte l'information et la documentation associées à d'autres causes, aux travaux d'experts et à sa propre expérience pour jouer son rôle de manière réaliste et authentique dans le contexte du tribunal. Il respecte la procédure judiciaire et l'étiquette à suivre dans la salle d'audience, et manifeste une compréhension exceptionnelle de la procédure criminelle.
<b>Bien</b>	Le jeu de rôle est bien présenté. L'information est complète et l'élève utilise généralement le vocabulaire juridique pour décrire les situations et les principes juridiques. Il manifeste une compréhension claire des obligations et des attentes associées au système judiciaire. Il utilise de l'information et de la documentation provenant d'autres sources pour jouer son rôle de manière réaliste dans le contexte du tribunal. Il respecte l'essentiel de la procédure juridique et l'étiquette à suivre dans la salle d'audience.
<b>Satisfaisant</b>	Le jeu de rôle est convenable et complet. L'élève se sert de termes juridiques clés pour décrire des situations et principes juridiques. Il tient compte des principales obligations et attentes associées au système judiciaire. Il utilise quelques informations et documents provenant d'autres sources pour jouer son rôle dans le contexte du tribunal. Il est généralement capable de suivre l'essentiel de la procédure juridique et de respecter l'étiquette à suivre dans la salle d'audience.
<b>Incomplet</b>	Le jeu de rôle n'est pas suffisamment développé pour qu'il soit possible de l'évaluer. L'élève a besoin de plus de temps, de connaissances ou de soutien pour réussir.

**Rapport sur le procès**

Critères	Cote			
	4	3	2	1
• établit les circonstances et les faits pertinents de la cause				
• indique les lois applicables (jurisprudence, dispositions législatives)				
• récapitule des arguments juridiques				
• fournit les motifs des décisions				
• explique l'importance des décisions pour le personnage joué par l'élève				
• rattache la peine choisie aux options possibles et aux circonstances du crime dont les juges doivent tenir compte				
• décrit les perspectives que l'élève a acquises sur le système judiciaire dans le cadre de son jeu de rôle				

**Légende :** 4 – Répond clairement aux critères

3 – Répond souvent aux critères

2 – Répond parfois aux critères

1 – Ne répond pas aux critères

## Communication

Critère	Cotes		
	Excellent	Bien	Satisfaisant
<i>Écoute activement; est attentif et respectueux à l'égard des autres.</i>	Utilise des moyens d'expression physiques pour mieux communiquer. Utilise efficacement des signaux non verbaux pour marquer sa réceptivité et son appui envers les autres.	Garde un contact visuel pour montrer qu'il écoute. Se sert parfois de gestes et de langage corporel pour souligner certains points ou montrer son appui.	Essaie de garder un contact visuel avec la personne à laquelle il s'adresse. Utilise un langage corporel qui n'est toutefois pas très varié.
<i>Assume la responsabilité de la démarche collective et de la réalisation des objectifs du groupe.</i>	Fait preuve d'esprit d'initiative et facilite efficacement le fonctionnement du groupe. Oriente continuellement les activités et les discussions vers les objectifs visés.	Assume la responsabilité de la démarche collective en facilitant les discussions et en les orientant vers l'objectif à réaliser.	Se montre normalement disposé à accepter les décisions du groupe et assume parfois une part de responsabilité quant au fonctionnement du groupe. Reconnaît l'objectif du groupe.
<i>Apporte ses idées, son expérience et ses connaissances au groupe.</i>	Au besoin, offre des éclaircissements, des précisions et des explications. S'appuie sur les idées des autres. Offre des prévisions et des hypothèses et pose des questions intéressantes.	N'hésite pas à faire des suggestions, à poser des questions ou à modifier son point de vue après avoir écouté les autres. Développe ses idées en fournissant des détails, des exemples, des motifs et des explications.	Offre parfois des suggestions et des idées au groupe. Manifeste de l'intérêt et de la curiosité pour les idées des autres et apporte de l'information.
<i>Offre aux autres de l'aide et des commentaires constructifs.</i>	Analyse des situations et extrapole, sait reconnaître les intentions des autres. Encourage souvent les autres membres du groupe.	Fait des déductions quant aux sentiments et au comportement des autres. Manifeste son soutien aux autres.	Est conscient des sentiments des autres. Apporte parfois son soutien aux autres.
<i>S'acquitte de tâches personnelles qui sont nécessaires à la réussite du groupe.</i>	Accomplit toujours les travaux qui lui sont confiés dans les délais prescrits. Présente un travail complet et approfondi.	Accomplit normalement son travail dans les délais prescrits. Présente un travail complet.	Présente un travail complet, mais pas toujours dans les délais prescrits.

## ▼ MODÈLE 2

**Thème :** *Étude de cas*

**Résultats d'apprentissage prescrits :**

***Les fondements du droit (Structures et processus du système juridique)***

L'élève pourra :

- décrire les processus qui permettent de résoudre des différends, notamment :
  - le procès,
  - l'audience de tribunal,
  - l'arbitrage,
  - la médiation,
  - la négociation;
- montrer qu'il comprend les obligations et les attentes des témoins, des jurés, des plaideurs, des officiers de justice et des interprètes;
- employer la terminologie appropriée pour communiquer l'information juridique.

***Le droit et la famille***

L'élève pourra :

- expliquer les droits et les responsabilités des parents et des tuteurs;
- analyser des lois qui protègent les droits des enfants;
- analyser des questions touchant au droit de la famille, notamment :
  - les attentes culturelles,
  - l'évolution sociale,
  - les facteurs économiques,
  - la violence familiale.

**APERÇU**

L'enseignant a créé une unité portant sur le droit de la famille. Les activités visaient à permettre aux élèves d'approfondir leur connaissance du droit de la famille, à les initier à la méthode de l'étude de cas et à les aider à comprendre le processus de résolu-

tion des conflits dans le cadre du droit de la famille. L'évaluation portait sur :

- les jeux de rôles des élèves;
- les journaux des élèves.

**PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION**

Après avoir examiné plusieurs causes, l'enseignant a choisi *Tearoe c. Sawan* comme point de départ des discussions et des activités de la classe. Dans le cadre de cette unité, l'enseignant a encouragé les élèves à examiner sous diverses perspectives les faits de la cause et les problèmes soulevés.

- L'enseignant a guidé les élèves à travers les diverses étapes de l'analyse d'une cause, de la détermination des parties, des faits, des arguments, et des questions de droit. Une fois les élèves familiarisés avec la procédure, il leur a remis une description des faits de la cause *Tearoe c. Sawan*. Après l'avoir lue, ils se sont engagés dans une discussion en vue de dresser la liste des faits de la cause et de déterminer les questions de droit.
- L'enseignant a ensuite remis aux élèves la description de trois méthodes de résolution des conflits (la médiation, l'arbitrage et le procès) et expliqué comment exécuter un jeu de simulation à l'aide de chacune de ces méthodes.
- L'enseignant a réparti les élèves en équipes et leur a demandé de distribuer les divers rôles (avocats, défendeur, demandeur, travailleur social, témoins) parmi les membres de chaque équipe. Chaque élève s'est ensuite documenté sur les facteurs juridiques pertinents pour son rôle. Après avoir bien étudié leurs rôles respectifs, les membres de chaque équipe ont choisi une méthode de résolution du conflit (médiation, arbitrage ou procès), rédigé une dé-

claration justifiant leur choix et présenté cette méthode sous forme dramatique.

- L'enseignant a demandé à chaque élève de consigner dans un journal le point de vue de son personnage sur la cause et ce, du début à la fin du travail effectué dans le cadre de cette unité. Il leur a demandé de faire un compte rendu des événements et de discuter des incidences culturelles et sociales de la cause et des décisions, du point de vue de leur personnage. À la fin de l'unité, l'enseignant a demandé à chaque élève de réfléchir à la procédure et de décrire les conséquences des résultats du processus de résolution du conflit pour le personnage qu'il jouait.

### DÉFINITION DES CRITÈRES

L'enseignant a passé en revue les résultats d'apprentissage associés aux activités, puis il a expliqué aux élèves les exigences de chaque tâche et leur a décrit les critères.

### *Jeu dramatique*

Dans quelle mesure l'élève :

- utilise-t-il des méthodes associées à la procédure de résolution des conflits?
- s'acquitte-t-il des obligations associées à son rôle?
- montre-t-il qu'il comprend les obligations et les attentes des divers personnages engagés dans la résolution du conflit?
- reconnaît-il les lois, les précédents jurisprudentiels et les principes juridiques pertinents?
- propose-t-il des recours disponibles pour les parties en litige?
- communique-t-il ses idées clairement?
- utilise-t-il un vocabulaire juridique adéquat?

### *Journal*

Dans quelle mesure l'élève :

- décrit-il les perspectives associées à son rôle?
- communique-t-il clairement les faits nouveaux, les idées et les sujets de préoccupation?
- consigne-t-il correctement les faits de la cause du point de vue de son personnage?
- décrit-il les droits et les responsabilités associés à son rôle?
- établit-il des corrélations entre les droits du personnage qu'il joue et les droits et responsabilités des autres parties au conflit?
- retrace-t-il les processus et les étapes de la résolution du conflit juridique?
- explique-t-il les conséquences de la décision pour son personnage?
- reconnaît-il et décrit-il les facteurs économiques, sociaux et culturels qui importent pour le rôle qu'il joue?

### ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L'ÉLÈVE

L'enseignant a utilisé des échelles d'évaluation pour déterminer dans quelle mesure les élèves avaient atteint les résultats d'apprentissage. Les élèves disposaient d'un exemplaire de celles-ci lorsqu'ils préparaient leur travail. Les échelles comportaient quatre niveaux distincts. Toutefois, l'enseignant a aussi attribué des notes intermédiaires (p. ex. C+ et C-).

L'enseignant a aussi évalué l'aptitude des élèves à travailler en collaboration et à résoudre des problèmes en utilisant les cadres de référence *Evaluating Group Communication Skills Across Curriculum* (Évaluation de la communication) et *Evaluating Problem Solving Across Curriculum* (Évaluation de la résolution de problèmes).

## Jeu dramatique

Critères	Cote				Commentaires
	4	3	2	1	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• se sert correctement des procédés associés au processus de résolution des conflits</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'acquitte de manière réaliste des obligations de son personnage dans le contexte du conflit</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'acquitte de manière réaliste des obligations de son personnage à l'égard des autres parties en litige</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• défend son point de vue en citant les lois, les précédents jurisprudentiels et les principes juridiques pertinents</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• propose des recours réalistes pour la résolution du conflit</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• communique clairement ses idées et les concepts juridiques</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• utilise le vocabulaire juridique adéquat</li> </ul>					

**Légende :** 4 – Répond clairement aux critères

3 – Répond souvent aux critères

2 – Répond parfois aux critères

1 – Ne répond pas aux critères

**Journal**

Cote	Critères
<b>A</b>	Excellent. L'élève dépasse les attentes en offrant des analyses et des détails qui témoignent d'une compréhension approfondie. Le journal de l'élève est vraisemblable, pénétrant et rédigé clairement. Les inscriptions au journal montrent qu'il comprend très bien les droits, les responsabilités et les perspectives du personnage parallèlement à ceux des autres parties au conflit. Le journal retrace avec exactitude les processus et les étapes de la résolution du conflit et présente des considérations et des analyses des conséquences de la situation et de la décision pour le personnage joué par l'élève. Les inscriptions présentent une analyse pertinente et détaillée des facteurs économiques, sociaux et culturels et se rapportent bien au personnage joué.
<b>B</b>	Bien. L'élève comprend bien le sujet et s'efforce de fournir des détails exacts et cohérents. Son journal est vraisemblable et clairement rédigé. Les inscriptions montrent que l'élève comprend bien les droits, les responsabilités et les perspectives de son personnage parallèlement à ceux des autres parties au conflit. Le journal retrace les processus et les étapes de la résolution du conflit et décrit les conséquences de la situation et de la décision pour le personnage joué par l'élève. Les inscriptions décrivent les facteurs économiques, sociaux et culturels et se rapportent bien au personnage joué.
<b>C</b>	Satisfaisant. Le journal de l'élève contient des informations et des détails qui témoignent d'une certaine compréhension. S'il est assez clairement rédigé, il n'est pas tout à fait cohérent en ce qui concerne le personnage joué. Les inscriptions indiquent que l'élève reconnaît les droits et les responsabilités de son personnage et ceux des autres parties au conflit. Le journal mentionne quelques processus et étapes de la résolution du conflit et décrit les conséquences de la décision pour le personnage joué par l'élève. Les inscriptions indiquent les facteurs économiques, sociaux et culturels, mais elles ne se rapportent pas toujours clairement au personnage.
<b>I/F</b>	Confus, incomplet ou inadéquat.





# ANNEXE E

---

*Remerciements*



De nombreuses personnes ont apporté leur expertise à l'élaboration de ce document. Douglas Halladay et Royce Shook, de la Direction des programmes et des ressources, ont coordonné ce projet en collaboration avec des évaluateurs de ressources et des réviseurs, des employés du ministère de l'Éducation, ainsi que nos partenaires en éducation. Cet Ensemble de ressources intégrées a été en outre révisé par des districts scolaires, des organisations d'enseignants et d'autres réviseurs externes. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à cet ERI.

### ÉQUIPE DE RÉDACTION DE L'ERI ET DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE — DROIT 12

---

**Ernie Armitage**

District scolaire n° 8 (Kootenay Lake)

**Penny Bain**

Legal Services Society of British Columbia

**Sandra Hawkins**

District scolaire n° 27 (Cariboo-Chilcotin)

**Terry Mullen**

Avocat

**Ruth Yates**

Université Simon Fraser

### ÉQUIPE DE RÉVISION DE L'ERI — DROIT 12

---

**Rick Craig**

The Law Courts Education of BC

**Robert Gordon**

École de criminologie,  
Université Simon Fraser

**Barbara L. Jackson**

Ministry of the Attorney General

**Rob Reid**

Faculté de droit,  
Université de la Colombie-Britannique

**Eric Rice**

BC Branch of the Canadian Bar Association

**Greg Steele**

BC Branch of the Canadian Bar Association

**Rodney Urquhart**

Avocat

**Ian Wright**

Department of Curriculum Studies,  
Université de la Colombie-Britannique

ÉQUIPE DE RÉVISION — SCIENCES HUMAINES

---

**Wayne Axford**

BC Teachers' Federation

**Penny Bain**

Legal Services Society of British Columbia

**Sheila Borman**

BC Principals' and Vice Principals'  
Association

**Lee Boyko**

BC Museums' Association

**Karen Chadwick**

BC Confederation of Parent Advisory  
Councils

**Greg Evans**

BC Museums' Association

**Dr. Robert Fowler**

Université de Victoria

**Brian Fox**

BC School Superintendents' Association

**Bonnie G. Jesten**

BC Teachers' Federation

**Odie Kaplan**

BC Teachers' Federation

**Deborah Louvier**

Business Council of BC

**Vigil Overstall**

BC Federation of Labour

**Don Pepper**

BC Institute of Technology

**Bill Reese**

Université de la Colombie-Britannique

**Barry Weaver**

Collège Camosun

**June Whitmore**

Western Canadian Association of  
Geographers

**Eric D. Wong**

BC Multicultural Education Society

**Dr. Graeme Wynn**

Université de la Colombie-Britannique